

Rapport d'activité

de l'Assemblée nationale du Québec 2003-2004



Les députés de la 37^e législature siègent dans la salle de l'Assemblée nationale. À la gauche du fauteuil du président, on trouve les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement. L'opposition officielle siège en face. Au-dessus du trône, le célèbre tableau de Charles Huot représentant la séance de l'Assemblée législative du Bas-Canada du 21 janvier 1793.

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 1081-20040618

Rapport d'activité

de l'Assemblée nationale du Québec 2003-2004



Cette publication a été réalisée avec la collaboration des cadres et du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée nationale. Les données présentées dans ce rapport, sauf indication contraire, font état des activités de l'Assemblée nationale du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

Direction : Frédéric Fortin
Coordination : Patrik Gilbert
Comité de réalisation
et de rédaction : Louise Auger
Guy Bergeron
Joan Deraïche
Frédéric Fortin
Patrik Gilbert
Carole Lachance

Révision : Francine Boivin Lamarche
Léonce Cantin
Marie-Jeanne Gagné

Conception graphique
couverture : Graphissimo Communication visuelle

Mise en page : Manon Paré

Impression : Imprimerie de l'Assemblée nationale

Photographies : Clément Allard, page couverture et
pages 10, 32 et 37

Daniel Lessard, pages 33, 34, 44, 47 et 51

Photographies
pages 12 et 13 : Michel Cloutier
Daniel Lessard
Les photographes KEDL

TABLE DES MATIÈRES

Préface	5
Avant-propos	6
L'Assemblée nationale	7
la mission	8
élections générales au Québec	8
les trois pouvoirs de l'État québécois	8
les parlementaires de la trente-septième législature	10
le diagramme de l'Assemblée au 31 mars 2004	14
L'Assemblée nationale et le travail parlementaire	16
l'horaire des travaux	16
le bilan du travail à l'Assemblée	17
les commissions parlementaires	21
L'Assemblée nationale et les citoyens	32
une visite à l'Assemblée	32
la tournée des écoles	34
les outils de communication de l'Assemblée	35
les activités éducatives de l'Assemblée	36
L'Assemblée nationale et la diplomatie parlementaire	38
les relations multilatérales	38
les relations bilatérales	40
la coopération interparlementaire	41
les visites officielles	42
L'Assemblée nationale et le patrimoine	44
le patrimoine documentaire	44
le patrimoine immobilier et urbain	46
L'Assemblée nationale et son organisation administrative	48
l'organigramme	48
le nouveau plan d'organisation administrative	49
le personnel	49
les employés ayant atteint 25 années de service à l'Assemblée et au sein de la fonction publique	51
le soutien technologique	52
le bilan du <i>Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2002-2004</i>	53
les dépenses de l'Assemblée nationale en 2003-2004	60
Annexes	
les projets de loi adoptés en 2003-2004	62
les mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2003-2004	64
les allocations et les sommes versées aux députés en 2003-2004 ..	67
le mandat des unités administratives	68
Quelques renseignements pratiques	71

Préface



Je suis fier de vous présenter le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'exercice financier 2003-2004. Cette période a été marquée par une élection générale à l'issue de laquelle 48 nouveaux députés ont été élus. Le 4 juin 2003, les députés formant la 37^e législature me confiaient une importante responsabilité dans notre système parlementaire, soit celle de présider l'Assemblée nationale. Le travail de ces députés, essentiel à la vitalité de notre démocratie, s'est déroulé à l'Assemblée mais aussi lors de commissions parlementaires, lesquelles ont été très actives sur le plan de la législation et de la consultation des citoyens. À preuve, 663 groupes et individus sont venus débattre, s'exprimer et proposer des solutions sur les sujets à l'étude en 2003-2004.

Résolument engagée sur la voie de l'accessibilité et de l'ouverture aux citoyens, l'Assemblée nationale a poursuivi ses efforts afin de mieux faire connaître le parlementarisme québécois. Cette préoccupation s'est notamment traduite par l'accueil de nombreuses communautés culturelles à l'Hôtel du Parlement et par une tournée des institutions d'enseignement québécoises, au cours de laquelle j'ai pu sensibiliser les jeunes à l'importance de participer à la vie démocratique. Le dernier exercice financier aura également été l'occasion de célébrer le 25^e anniversaire de la télédiffusion des débats et de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, lesquelles ont contribué à atteindre cet objectif.

De tout temps, l'Assemblée nationale a été soucieuse de mettre en valeur le patrimoine politique québécois et d'enrichir d'autant notre mémoire collective. En 2003-2004, cette préoccupation s'est traduite à l'Assemblée par l'acquisition de biens relatifs à l'histoire des Patriotes, l'enregistrement de témoignages d'anciens parlementaires, le classement à titre de bien historique de la collection Chauveau et la préservation des archives des députés québécois. En outre, l'Assemblée a érigé, en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec, un monument commémoratif dédié à Louis-Hippolyte La Fontaine.

Le présent rapport fait également état des activités de l'institution sur la scène internationale et au sein des réseaux interparlementaires, que ce soit au niveau bilatéral, multilatéral ou dans le cadre d'activités de coopération interparlementaire.

Je souhaite que la lecture de ce rapport soit pour vous l'occasion de prendre toute la mesure des efforts et du travail des parlementaires et du personnel de l'Assemblée nationale au bénéfice de la démocratie québécoise.

Le président de l'Assemblée nationale,

A stylized, handwritten signature in dark ink, reading "Michel Bissonnet". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Michel Bissonnet

Avant-propos

Depuis cinq ans, l'Assemblée nationale publie un rapport d'activité faisant état des réalisations des parlementaires et des employés de l'institution sur les plans parlementaire, institutionnel et administratif. Les citoyens désireux de comprendre le travail de leurs élus et de mieux les connaître y trouveront une foule d'informations sur le travail parlementaire, les activités destinées aux citoyens, la diplomatie, la protection du patrimoine et l'administration de l'Assemblée.

Le dernier exercice financier à l'Assemblée a certes été marqué par la tenue d'une élection générale le 14 avril 2003. Dès le lendemain, l'Assemblée a mis en branle une importante opération visant l'intégration harmonieuse des nouveaux députés. À cet égard, les énergies de l'administration de l'Assemblée ont été tournées notamment vers l'organisation des journées d'accueil et de formation des députés et la transmission de documents personnalisés aux élus tels le *Guide du député*, qui contient une mine de renseignements sur le travail du député à l'Assemblée et en commission, ainsi que sur les nombreux services offerts par l'administration.

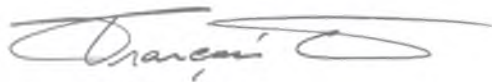
Le présent rapport est également l'occasion de faire un bilan du *Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2002-2004*. Ce bilan démontre que l'Assemblée a atteint substantiellement ses objectifs, et fournit une base solide pour la préparation du futur plan stratégique de l'institution, qui couvrira la période 2004-2009.

Du point de vue du travail parlementaire, l'Assemblée nationale a tenu 56 séances, totalisant 325 heures, tandis que les commissions parlementaires se sont réunies à 348 reprises pour un total de 1 157 heures. En outre, l'Assemblée s'est réunie en séance extraordinaire en juillet 2003.

Sur le plan des activités institutionnelles, l'Assemblée nationale a été l'hôte, en 2003-2004, de 226 accueils, cérémonies protocolaires et activités privées qui ont rassemblé 12 726 personnes. En outre, la première édition de la *Journée du livre politique* et le lancement du cédérom *Écrire l'histoire de demain* ont permis de rapprocher les citoyens québécois de leur institution parlementaire.

Je tiens à saluer les efforts soutenus du personnel de toutes les unités administratives de l'Assemblée qui ont collaboré à la réalisation de ce Rapport d'activité.

Le secrétaire général,

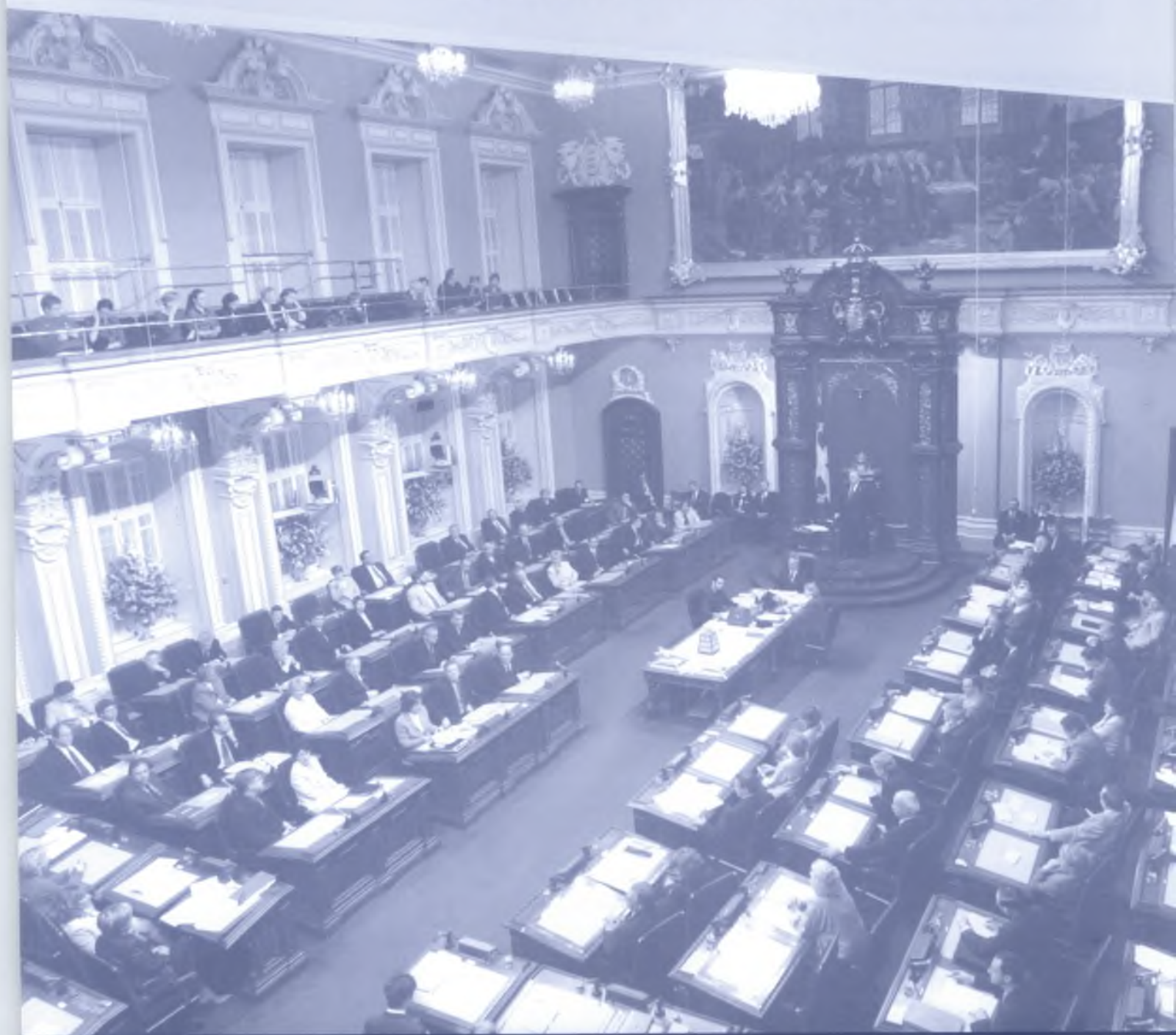


François Côté





L'ASSEMBLÉE NATIONALE



L'ASSEMBLÉE NATIONALE



LA MISSION

La mission de l'Assemblée nationale consiste à légiférer dans les domaines de sa compétence, à contrôler les actes du gouvernement et à débattre de questions d'intérêt public. La durée maximale du mandat collectif des députés, appelé « législature », est expressément prévue dans la Constitution et ne doit pas dépasser cinq ans. Toutefois, le lieutenant-gouverneur, à la demande du gouvernement, peut dissoudre l'Assemblée avant l'expiration de ces cinq années, ce qui entraîne la tenue d'élections générales.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES AU QUÉBEC

Le 14 avril 2003, des élections générales ont été tenues au Québec. Ce moment fort de notre vie démocratique entraîne d'importants changements dans la composition de l'Assemblée nationale. Sur les 124 députés en fonction avant le 14 avril, 77 ont été réélus lors des élections générales, alors que 25 ne se sont pas représentés et que 22 ont été défaits. De son côté, l'équipe administrative de l'Assemblée nationale a tout mis en œuvre pour accueillir et informer adéquatement ces parlementaires.

Au 31 mars 2004, la composition de l'Assemblée était la suivante :

	Nombre de sièges
Parti libéral du Québec	74
Parti québécois	45
Action démocratique du Québec*	4
Député indépendant	1
Vacant	1

* Députés indépendants

LES TROIS POUVOIRS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

POUVOIR LÉGISLATIF	POUVOIR EXÉCUTIF	POUVOIR JUDICIAIRE
Étudie, discute, modifie et vote les lois.	Détermine les politiques qui guident l'action de l'État.	Interprète les lois votées par le pouvoir législatif.
Exerce un contrôle sur l'action du pouvoir exécutif.	Administre et dirige l'État en conformité avec les lois votées par le pouvoir législatif.	Décide si un citoyen ou un groupe a agi ou non en conformité avec la loi.
		
Parlement	Gouvernement	Tribunaux

L'assermentation des députés

Pour pouvoir siéger à l'Assemblée nationale, un député doit prêter deux serments. Le premier découle de la Loi constitutionnelle de 1867 et se lit comme suit : « Je, (nom du député), jure (déclare solennellement) que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II. »

Le deuxième, qui est prêté en vertu des dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale, a comme libellé : « Je, (nom du député), déclare sous serment que je serai loyal envers le peuple du Québec et que j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté et justice dans le respect de la constitution du Québec. »

La prestation du serment par les députés est un des événements les plus importants de la vie parlementaire. Il est la porte d'entrée du privilège le plus précieux pour un député, celui de la liberté de parole et son corollaire, l'immunité parlementaire. Il s'agit d'un acte solennel, d'un engagement sur l'honneur de celui qui le prête d'être fidèle à l'autorité, de respecter la volonté du peuple et d'agir en toute honnêteté et justice pour le bénéfice de ses concitoyens.

Après avoir prêté ces serments devant le secrétaire général de l'Assemblée, le député signe le Registre des serments de l'Assemblée nationale. Il reçoit ensuite la Médaille du Député, sur le revers de laquelle figure le serment de loyauté envers le peuple du Québec, ainsi que l'épinglette du parlementaire. Les députés de la 37^e législature ont prêté serment au cours de six séances s'étant déroulées entre le 24 avril et le 3 juin 2003.

L'accueil des députés

Les élections générales constituent le début de la vie parlementaire pour de nombreux candidats élus : au lendemain du scrutin, l'Assemblée met en œuvre une importante opération visant l'intégration harmonieuse des nouveaux députés.

Ainsi, le jour suivant les élections du 14 avril, l'Assemblée a contacté les nouveaux députés pour leur fournir toute l'information nécessaire aux décisions qu'ils ont eu à prendre dans les premières semaines de leur mandat.

En outre, dès le 30 avril 2003, les députés, leur conjoint et leur personnel ont été conviés à des journées d'accueil et de formation concernant le fonctionnement de l'Assemblée nationale, l'organisation des travaux parlementaires, les conditions de travail et les services qui leur sont offerts par l'administration de l'Assemblée. De plus, les députés ont pu se familiariser avec le rôle et les mandats du Protecteur du citoyen, du Directeur général des élections, du Vérificateur général et du Commissaire au lobbyisme.

Dans les semaines qui ont suivi les élections, l'Assemblée a également assuré le déménagement du mobilier et de l'équipement dans les bureaux de circonscription, en plus de fournir le matériel informatique ainsi que les services de cablôdistribution et d'Internet en circonscription et à l'Hôtel du Parlement.

Élection du nouveau président de l'Assemblée nationale

Après des élections générales, les députés doivent élire un nouveau président, dont le rôle est de diriger les travaux de l'Assemblée, d'en administrer les services et de la représenter dans ses relations avec les autres parlements.

Lors de la séance d'ouverture du 4 juin 2003, immédiatement après le dépôt par le secrétaire général des listes des candidats proclamés élus ainsi que des lettres de nomination aux différentes fonctions parlementaires, le premier ministre, monsieur Jean Charest, a présenté une motion proposant que monsieur Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance—Viger, soit élu président de l'Assemblée nationale du Québec. Cette motion a reçu l'appui unanime des membres de l'Assemblée. Les députés ont également appuyé deux autres motions du premier ministre afin de nommer les premier et deuxième vice-présidents, monsieur Christos Sirros, député de Laurier-Dorion et madame Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud. Enfin, monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, a été nommé troisième vice-président, cette fois sur motion du chef de l'opposition officielle.

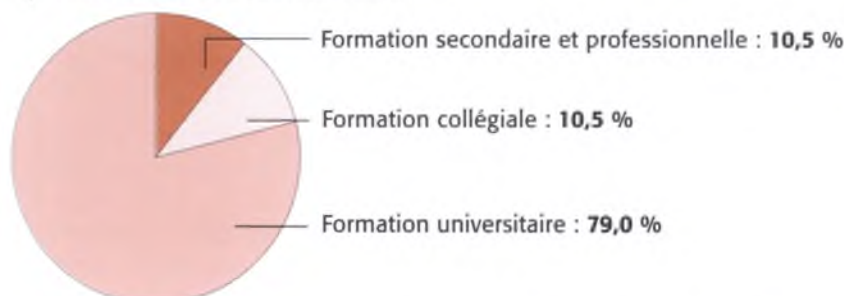


À la suite de son élection, le nouveau président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, reçoit les félicitations du troisième vice-président de l'Assemblée, M. François Gendron. Le président est ici entouré du chef de l'opposition officielle et du premier ministre.

LES PARLEMENTAIRES DE LA TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Qui sont nos députés?

Au 31 mars 2004, l'Assemblée était composée de 38 femmes (30,6 %) et de 86 hommes (69,4 %). À l'image de la société québécoise qu'ils ont pour mandat de représenter, ces députés proviennent d'horizons professionnels et scolaires variés.

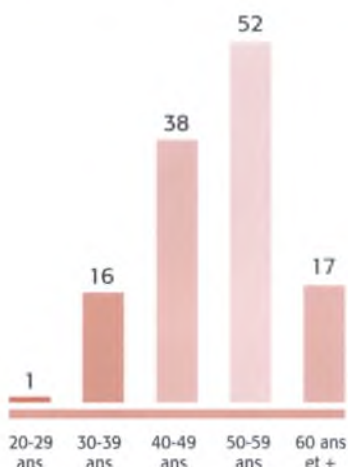


Parmi les disciplines universitaires les plus représentées, on compte :

- Le droit 24 députés
- La science politique 10 députés
- L'administration 9 députés
- L'enseignement 9 députés

On compte 16 anciens maires parmi les députés de la 37^e législature.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉPUTÉS PAR TRANCHE D'ÂGE



48 députés élus lors
des élections générales
siègent pour la première
fois à l'Assemblée.
Ces nouveaux députés
ont un âge moyen
de 47 ans et 11 mois.

En moyenne, au 31 mars 2004, les députés de la 37^e législature étaient âgés de 50 ans et sept mois et comptaient sept ans d'expérience comme député à l'Assemblée nationale. Le plus jeune d'entre eux était âgé de 26 ans et le doyen, de 68 ans et sept mois.

Le rôle du député

L'activité première du député est sa participation au processus législatif. En tant que législateur, il étudie, analyse et vote les projets de loi à l'Assemblée nationale. Ce rôle se joue en plusieurs étapes, tant à l'Assemblée qu'en commission parlementaire.

De plus, en tant que contrôleur de l'action gouvernementale, le député dispose de plusieurs moyens pour interroger le gouvernement sur ses actes.

Enfin, il exerce également un rôle d'intermédiaire entre ses électeurs et l'Administration publique. À l'écoute des besoins de ses concitoyens, il partage son temps entre l'Hôtel du Parlement et sa circonscription.

En plus de ces fonctions, le député a parfois un rôle d'« ambassadeur ». Comme l'Assemblée nationale est membre de plusieurs associations parlementaires internationales, les députés partagent leurs connaissances et leur savoir-faire avec des parlementaires étrangers en matière économique, politique et culturelle.

Les démissions et les changements d'allégeance

L'article 16 de la Loi sur l'Assemblée nationale prévoit qu'un député qui désire démissionner en cours de mandat peut le faire de vive voix, de son siège à l'Assemblée, ou par un écrit contresigné par deux autres députés et adressé à la présidence ou au secrétaire général de l'Assemblée.

Un député a démissionné
en 2003-2004 :



Russell Williams (PLQ)
Nelligan

25 septembre 1989 - 9 mars 2004

Un député a changé d'allégeance
au cours de la même période,
pour siéger à titre
de député indépendant :



Daniel Bouchard (PLQ)
Mégantic-Compton

Changement d'allégeance : 16 mars 2004

LES PA DE LA T



JEAN CHAREST
Premier ministre
Sherbrooke



JACQUES P. DUPUIS
Leader
Saint-Laurent

THOMAS J. MULCAIR
Leader adjoint
Châteauguay

MICHELLE LAMQURN-ÉTHIER
Leader adjointe
Crimée

YVON VALLIÈRES
Whip
Richmond

MARGARET F. DELISLE
Whip adjointe
Jean Talon

NICOLE LOISELLE
Whip adjointe
Saint-Henri-Sainte-Anne

NORMAN MACMILLAN
Président du caucus
Péribon



VINCENT AUCLAIR
Vimont

MICHEL AUDET
Lapointe

CLAUDE BACHAND
Arthabaska

LISE BEAUCHAMP
Bourassa-Sauvé

CLAUDE BÉCHARD
Kamouraska-Témiscouata

MARC BELLEMARE
Yamir

LAWRENCE S. BERGMAN
D'Arcy-McGee

DANIEL BERNARD
Rouyn-Noranda-Témiscamingue

RAYMOND BERNIER
Montmorency

KARL BLACKBURN
Roberval

YVON BORDELEAU
Acadie



ALIE BOULET
Lacolle

BERNARD BRODEUR
Shefford

JACQUES CHAGNON
Westmount-Saint-Louis

NANCY CHAREST
Matane

LUCE CHARLEBOIS
Soulages

ANDRÉ CHENAIL
Huntingdon

ROCH CHOLETTE
Hull

MAURICE CLERMONT
Mile-à-Ren

RUSSELL COPEMAN
Notre-Dame-de-Grâce

PIERRE CORBELL
Abitibi-Est

PHILIPPE COUILLARD
Mauricie



MICHELLE COURCHESNE
Fabre

WILLIAM CUSANO
Watu

PIERRE DESCOTEAUX
Groulx

MICHEL DESPRÉS
Jean-Lesage

JEAN DUBUC
La Prairie

JEAN-MARC FOURNIER
Châteauguay

ANDRÉ GABIAS
Trois-Rivières

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
Saint-François

FRANCINE GAUDET
Maskinongie

FRANÇOISE GAUTHIER
Jonquière

HENRI-FRANÇOIS GAUTHIER
Verdun



SAM HAMAD
Louis-Hébert

FRANCE HAMEL
La Pénine

FATIMA HOUDA-PEPIN
La Pénine

MONIQUE JÉRÔME-FORGET
Marguerite-Bourgeoys

GEOFFREY KELLEY
Jacques-Cartier

BÉJEAN LAPRÉRIÈRE
Gatineau

CHARLOTTE L'ÉCLUYER
Pontiac

DIANE LEGAULT
Chambly

LAURENT LESSARD
Frontenac

YVON MARCOUX
Vaudreuil

PIERRE MARSAN
Robert-Baldwin



ERIC R. MERCIER
Charlebourg

PIERRE MOREAU
Marguerite-D'Youville

NORBERT MORIN
Montmagny-L'Islet

NATHALIE NORMANDEAU
Bonaventure

FRANÇOIS OUMET
Mauricie

ALAIN PAQUET
Laval-des-Rapides

JEAN-PIERRE PAQUIN
Saint-Jean

PIERRE PIRADIS
Brome-Missisquoi

BENOÎT PELLETIER
Chapleau

SARAH PERREault
Chauveau

PIERRE REID
Orford



JEAN RIOLUX
Iberville

YVES SÉGUIN
Outremont

JEAN-PIERRE SOUCY
Pudichéry

CAROLÉ THÉBERGE
Lévis

LISE THÉRIAULT
Anjou

TONY TOMASSI
LaFontaine

DOMINIQUE VIEN
Bellevue

DAVID WHISSELL
Argenteuil

LEMENTAIRES

ENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE
AU 31 MARS 2004



BERNARD LANDRY
Chef de l'opposition officielle
Vestibulaire



MICHEL BISSONNET
Président
Jeanne-Mance-Viger



CHRISTOS SIRROS
Premier vice-président
Laurier-Dorval



DIANE LEBLANC
Deuxième vice-présidente
Beauport-Sau



FRANÇOIS GENDRON
Troisième vice-président
Aboué-Quart



ANDRÉ BOISCLAIR
Leader
Gouin



STÉPHANE BÉDARD
Leader adjoint
Chicoutimi



MICHEL MORIN
Whip
Nicolet-Yamaska



NICOLE LÉGER
Whip adjointe
Pointe-aux-Trembles



AGNÈS MALTAIS
Présidente du caucus
Tachereau



MAXIME ARSENEAU
Îles-de-la-Madeleine



DENISE BEAUDOIN
Mirabel



ROSAIRE BERTRAND
Châteauguay



CAMIL BOUCHARD
Vechem



CLAUDE BOUCHER
Johnston



ANDRÉ BOUCHER
Sainte-Marie-Saint-Jacques



ALEXANDRE BOURDEAU
Berthier



JOCELYNE CARON
Terrebonne



NOËLLA CHAMPAGNE
Champlain



JEAN-PIERRE CHARBONNEAU
Borduas



SOLANGE CHAREST
Rimouski



JACQUES CÔTÉ
Dulac



CLAUDE COUSINEAU
Bertrand



SERGE DESLÈVES
Beauharnois



LÉANDRE DION
Saint-Hippolyte



RITA DIONNE-MARSOLAIS
Roumont



DANIELLE DOYER
Matapédia



MARJOLAIN DUFOUR
Rensé-Lévesque



LOUISE HAREL
Hochelaga-Maisonneuve



NORMAND JUTRAS
Drummond



FRANÇOIS LEGAULT
Rouveau



RICHARD LEGENDRE
Blainville



GUY LÉVESQUE
Gaspé



DIANE LEMIEUX
Bourget



MICHEL LÉTOURNEAU
Ungava



PAULINE MAROIS
Yamou



SYLVAIN PAGÉ
Lafayette



LUCE PAPINEAU
Péribon



CLAUDE PINARD
Saint-Maurice



LORRAINE RICHARD
Duplessis



HÉLÈNE ROBERT
Deux-Montagnes



SYLVAIN SIMARD
Richelieu



JEAN-CLAUDE ST-ANDRÉ
L'Assomption



LUC THÉRIAULT
Maison



STÉPHAN TREMBLAY
Lac-Saint-Jean



DANIEL TURP
Ménard



JONATHAN VALOIS
Joliette



CÉCILE VERMETTE
Marie-Victorin



MARIO GIGUÈRE
Bouché-du-Loup



JANVIER GRONDIN
Beauce-Nord



MARC PICARD
Chutes-de-la-Chaudière



SYLVIE ROY
Lafontaine



DANIEL BOUCHARD
Mégantic-Compton



LE DIAGRAMME DE L'ASSEMBLÉE AU 31 MARS 2004

Définitions

● **Groupe parlementaire formant le gouvernement**

Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale. Leur chef devient le premier ministre et il choisit, généralement au sein de ce groupe, ceux qui deviendront ministres.

● **Groupe parlementaire formant l'opposition officielle**

Ensemble des députés élus sous la bannière du parti politique ayant remporté le deuxième plus grand nombre de sièges lors de l'élection générale. Le chef de ce groupe parlementaire devient le chef de l'opposition officielle.

● **Député indépendant**

Député n'appartenant à aucun groupe parlementaire reconnu en vertu du règlement de l'Assemblée nationale ou qui, en cours de mandat, quitte un groupe sans adhérer à un autre. Un député indépendant peut adhérer à un groupe parlementaire à tout moment au cours d'une législature.

Fonctions parlementaires

Président

Élu parmi les députés, il exerce une triple fonction : diriger les séances de l'Assemblée en veillant à faire respecter le règlement et à sauvegarder les droits et privilèges de l'Assemblée et de tous les députés qui la composent; administrer les services de l'Assemblée; représenter l'Assemblée au Québec et à l'étranger, notamment dans ses rapports avec d'autres parlements.

Vice-présidents

Au nombre de trois, dont les deux premiers sont élus parmi les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et le troisième parmi les députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, ils assistent le président dans ses fonctions et jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité lorsqu'ils le remplacent dans ses fonctions parlementaires.

Chef

Député qui dirige l'action parlementaire de son parti.

Leader

Député à qui revient la responsabilité d'établir les stratégies parlementaires de son groupe.

Leader adjoint

Député qui soutient et remplace le leader dans ses fonctions.

Whip

Député qui veille à la discipline à l'intérieur de son groupe et coordonne l'action des députés à l'Assemblée, en commission et au sein des délégations.

Whip adjoint

Député qui soutient et remplace le whip dans ses fonctions.

L'Assemblée nationale et LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE



À titre de législateur, le député participe activement à l'élaboration de textes de loi qui touchent la vie quotidienne des Québécois. Les projets de loi sont le résultat d'un travail complexe et rigoureux auquel le député contribue à l'Assemblée et en commission parlementaire. Le député contrôle aussi l'action gouvernementale lors de la période des questions et réponses orales, mais également lors des débats de fin de séance et de l'étude annuelle des crédits. Finalement, le député marque le débat public en se prononçant sur des questions d'importance pour l'avenir de la société québécoise.

L'HORAIRE DES TRAVAUX

Le règlement de l'Assemblée nationale établit un calendrier de travail comprenant deux périodes, soit du deuxième mardi de mars au 23 juin au plus tard, et du troisième mardi d'octobre au 21 décembre au plus tard. Le règlement prévoit aussi des périodes dites « intensives », débutant le 25 mai et le 25 novembre, au cours desquelles les députés siègent également le vendredi, et où les heures de séance sont prolongées.

Les séances des commissions parlementaires peuvent se dérouler tout au long de l'année. Cependant, aucune séance de commission parlementaire ne peut être tenue lorsque les affaires courantes ont cours dans la salle de l'Assemblée nationale.

Horaire des séances de l'Assemblée

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	*	*
Mardi	10 h à 12 h	10 h à 13 h
Mercredi	14 h à 18 h	15 h à 18 h
Jeudi		20 h à 24 h
Vendredi		

* L'Assemblée siège le lundi sur motion du leader du gouvernement.

En dehors des périodes prévues au règlement, l'Assemblée, sur demande du premier ministre, se réunit en séances extraordinaires. Cette demande est adressée au président ou, en son absence, au secrétaire général.

Au terme de l'étude des crédits annuels des ministères en commission parlementaire, qui s'est déroulée exceptionnellement cette année du 2 au 15 juillet, les membres de l'Assemblée nationale ont été convoqués à une telle séance extraordinaire, le mercredi 16 juillet 2003, afin de terminer le processus de l'étude et de l'adoption des crédits budgétaires pour l'année financière 2003-2004 et de procéder à l'adoption du projet de loi de crédits qui y fait suite.

Cette séance avait également pour objet de terminer l'étude et de procéder à l'adoption du projet de loi n° 1, Loi relative à des propositions de réorganisation administrative de certaines municipalités et modifiant diverses dispositions législatives.

LE BILAN DU TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE

Le tableau suivant présente le détail des séances tenues et des heures de travail effectuées, tant à l'Assemblée qu'en commission, au cours de l'exercice 2003-2004.

N. B. : En raison de la tenue d'une élection générale le 14 avril 2003, l'Assemblée et les commissions n'ont pas siégé en avril et en mai.

	ASSEMBLÉE		COMMISSIONS	
	Séances	Heures	Séances	Heures
Juin	12	68 h 43	25	16 h 40
Juillet	1	4 h 29	46	206 h 46
Août	0	0	1	1 h 55
Septembre	0	0	43	150 h 04
Octobre	6	29 h 27	37	100 h 21
Novembre	13	72 h 29	41	114 h 26
Décembre	13	106 h 23	38	123 h 08
Janvier	0	0	15	69 h 39
Février	0	0	41	200 h 38
Mars	11	44 h 27	61	174 h 03

À L'ASSEMBLÉE | **56 séances**
325 h 58

EN COMMISSION | **348 séances**
1 157 h 40

Une séance de l'Assemblée se divise en deux périodes : celle des affaires courantes et celle des affaires du jour.

La période des affaires courantes est composée de neuf rubriques consacrées à l'information que donne le gouvernement à l'Assemblée, tandis que la période des affaires du jour est consacrée principalement aux débats sur les projets de loi, à l'une ou l'autre des étapes de leur étude.

Les rubriques des affaires courantes

1. Les déclarations ministérielles

À cette étape, un ministre peut faire une déclaration à l'Assemblée sur tout sujet qu'il considère pertinent, par exemple l'annonce d'une politique gouvernementale ou la réaction du gouvernement à un événement particulier. En 2003-2004, trois déclarations ministérielles ont été faites.

2. La présentation des projets de loi

C'est également lors des affaires courantes que l'on procède à la présentation d'un projet de loi. Les députés ne se prononcent pas à ce moment sur la teneur du projet de loi, mais ils acceptent simplement de se saisir du texte qu'ils étudieront au cours des étapes ultérieures du processus législatif. Au cours du dernier exercice financier, 50 projets de loi ont été présentés.

3. Les dépôts

Les parlementaires déposent régulièrement divers documents d'intérêt public. Ainsi, en 2003-2004, 782 documents ont été déposés à l'Assemblée, soit principalement des rapports annuels de ministères et d'organismes publics, des rapports de commissions et des pétitions.

4. Les interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

À cette étape, tout député peut signaler une violation d'un droit ou d'un privilège parlementaire ou s'expliquer sur un fait qui le concerne en tant que membre de l'Assemblée. En 2003-2004, la présidence a statué à quatre reprises sur ce dernier type d'intervention, au cours de laquelle un député peut relever l'inexactitude du compte rendu d'un de ses discours, nier des accusations portées contre lui dans une publication ou expliquer le sens de remarques qui ont été mal comprises.

5. Les questions et réponses orales

Cette rubrique est sans contredit la plus connue des citoyens. Au cours de cette période de 45 minutes, les députés peuvent questionner les ministres sur des affaires d'intérêt public, ayant un caractère d'actualité ou d'urgence, relevant de leur compétence ou de celle du gouvernement.

Tout député qui estime qu'un sujet qu'il a abordé lors de la période des questions a été insuffisamment approfondi peut soulever un débat de fin de séance. Trente minutes après la fin de la période des questions, il doit avoir transmis au président un avis indiquant le sujet qui doit faire l'objet du débat. En 2003-2004, 40 débats de ce type ont eu lieu, les mardi ou jeudi de chaque semaine, au moment fixé pour la levée de la séance.

Il ne peut y avoir plus de trois débats de fin de séance le même jour. Le député qui a soulevé le débat et le ministre qui lui répond ont chacun un temps de parole de cinq minutes et le député a droit à une réplique de deux minutes.

Pendant les 41 heures
15 minutes consacrées
aux questions et réponses
orales à l'Assemblée cette
année, **513 questions
principales** ont été
posées, et **700 questions
complémentaires** ont
été accordées par
la présidence. En outre,
deux questions écrites
ont été inscrites
au *Feuilleton* et *préavis*.

GLOSSAIRE

Motion

Acte de procédure par lequel un député propose que l'Assemblée se prononce sur une question. Il peut ainsi demander à celle-ci d'accomplir un acte, d'ordonner l'accomplissement d'une action ou d'exprimer une opinion sur quelque sujet.

6. Les votes reportés

À la demande du leader du gouvernement, le président peut reporter un vote par appel nominal plus tard au cours de la même séance ou à la période des affaires courantes de la séance suivante.

7. Les motions sans préavis

Les affaires courantes permettent également aux députés de présenter des motions sans préavis, portant ainsi une question à l'attention de l'Assemblée même si elle n'a pas été préalablement inscrite au *Feuilleton et préavis*.

Cette année, 111 motions sans préavis ont été adoptées. Plusieurs de ces motions ont été adoptées à l'unanimité, dont la suivante :

« **QUE** l'Assemblée nationale se réjouisse de la teneur de la proclamation royale dévoilée officiellement aujourd'hui, laquelle désigne le 28 juillet comme journée commémorative du Grand Dérangement et laquelle reconnaît dans son préambule les torts historiques infligés inutilement au nom de la Couronne britannique au peuple acadien lors de sa déportation de 1755 à 1763;

QU'elle félicite également la Société nationale de l'Acadie, ses partenaires et le peuple acadien pour le succès des démarches qu'ils ont menées fièrement pour obtenir cette reconnaissance. » (10 décembre 2003)

8. Les avis touchant les travaux des commissions

9. Les renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Ces deux dernières rubriques des affaires courantes permettent au leader du gouvernement et au président de donner aux députés des informations concernant les travaux parlementaires.

Les rubriques des affaires du jour

À quelques rares exceptions près, les questions débattues pendant cette période sont inscrites au *Feuilleton et préavis*. Sous réserve des affaires inscrites par les députés de l'opposition, il revient généralement au leader du gouvernement d'indiquer l'affaire inscrite au *feuilleton* qui fera l'objet d'un débat. Son pouvoir est toutefois limité par l'ordre dans lequel les affaires doivent être abordées.

1. Les affaires prioritaires

Ces affaires, comme leur nom l'indique, ont priorité sur toute autre question en raison de leur importance ou de leur urgence. Le discours d'ouverture de la session, prononcé par le premier ministre, vient au premier rang des affaires prioritaires, de même que, dans le cadre du débat qui s'ensuit, les discours des chefs des groupes parlementaires ou de leurs représentants. Parmi les autres affaires prioritaires, mentionnons aussi le discours sur le budget et les motions de censure.

2. Les débats d'urgence

Tout député peut demander la tenue d'un débat d'urgence. Le président en autorise la tenue s'il juge que la demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière, relevant de l'Assemblée et ne pouvant être discuté autrement.

3. Les débats sur les rapports de commissions

Les rapports de commissions qui contiennent des recommandations sont inscrits au feuillet immédiatement après leur dépôt à l'Assemblée et doivent être pris en considération dans un délai de 15 jours suivant ce dépôt.

4. Les autres affaires inscrites au *Feuilleton et préavis*

C'est à ce moment que l'Assemblée procède aux différentes étapes de l'étude d'un projet de loi, notamment l'adoption du principe, l'étude détaillée en commission plénière et l'adoption du projet de loi.

L'Assemblée effectue la traduction du français à l'anglais de tous les projets de loi en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale, ainsi que la traduction des amendements qui y sont apportés par les commissions parlementaires et l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 133 de la Loi constitutionnelle et de l'article 7 de la Charte de la langue française.

Seul un ministre peut présenter un projet de loi ayant des incidences financières. Cependant, mis à part cette exception, tout député a le droit de présenter un projet de loi à l'Assemblée nationale, et il peut alors compter sur les services juridiques et législatifs de l'Assemblée afin de le préparer.

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée nationale a adopté 38 projets de loi, soit :

30	présentés par des ministres	dont 15 adoptés à l'unanimité
2	présentés par des députés	tous deux adoptés à l'unanimité
6	d'intérêt privé	dont cinq adoptés à l'unanimité

En moyenne, il s'est écoulé 47 jours entre la présentation de ces projets de loi et leur adoption. Ils représentent, dans leur version française, plus de 1 200 pages de législation.

5. Les affaires inscrites par les députés de l'opposition

Les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition sont tenus tous les mercredis matin, sauf en période de travaux intensifs ou lorsque des affaires prioritaires sont en cours.

Cette année, 15 motions ont été inscrites au feuillet et débattues. Plusieurs de ces motions ont été adoptées à l'unanimité, dont la suivante :

« QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de protéger le revenu personnel disponible des familles québécoises dans l'élaboration de ses politiques. » (12 novembre 2003)

GLOSSAIRE

Président

Député d'un des groupes parlementaires, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il organise et anime les travaux de sa commission. Le président de commission prend part aux débats et a droit de vote.

Vice-président

Député d'un groupe parlementaire autre que celui du président, élu par les membres de la commission pour un mandat de deux ans, il assiste le président dans ses fonctions et le remplace au besoin.

Président de séance

Député désigné par la présidence de l'Assemblée pour diriger, à la demande du président d'une commission ou par décision de l'Assemblée, les débats d'une commission; il revient à la Commission de l'Assemblée nationale d'approuver une liste de députés pouvant agir à ce titre. Voici la liste des présidents de séance au 31 mars 2004 :

PLQ

Bordeleau, Yvan (Acadie)
Charlebois, Lucie (Soulanges)
Clermont, Maurice (Mille-Îles)
Dubuc, Jean (La Prairie)
Hamel, France (La Peltre)
L'Écuyer, Charlotte (Pontiac)
Paquin, Jean-Pierre (Saint-Jean)
Paradis, Pierre (Brome-Missisquoi)
Tomassi, Tony (LaFontaine)

PQ

Boucher, Claude (Johnson)
Charest, Solange (Rimouski)
Deslières, Serge (Beauharnois)
Doyer, Danielle (Matapédia)
Robert, Hélène (Deux-Montagnes)
Vermette, Cécile (Marie-Victorin)

LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

C'est principalement par le biais des commissions parlementaires que les députés exercent leurs rôles de législateur et de contrôleur des activités du gouvernement et de l'Administration publique. Une commission parlementaire est composée d'un nombre restreint de députés chargés de l'examen de toute question relevant de sa compétence. Une partie considérable du travail parlementaire ne se fait pas à l'Assemblée elle-même, mais au sein des commissions. Celles-ci étudient les projets de loi en profondeur, scrutent l'activité des ministères et des organismes gouvernementaux, étudient les prévisions budgétaires du gouvernement et peuvent également choisir, de leur propre initiative, d'étudier toute question liée à leur champ de compétence. C'est aussi en commission que la population peut se faire entendre lors des consultations publiques sur les projets de loi ou les différentes questions qui animent la société.

Horaire des séances des commissions parlementaires

Horaire	Période ordinaire	Période intensive 25 mai au 23 juin / 25 nov. au 21 déc.
Lundi	14 h à 18 h	10 h à 13 h 15 h à 18 h 20 h à 24 h
Mardi Mercredi Jeudi	9 h 30 à 12 h 30 14 h à 18 h	
Vendredi	9 h 30 à 12 h 30	

Il y a 11 commissions parlementaires permanentes, dont neuf sont sectorielles. Six des commissions sectorielles sont présidées par des députés du groupe formant le gouvernement et trois par des députés de l'opposition officielle. La présidence de la Commission de l'administration publique est réservée à un député de l'opposition, et le président de l'Assemblée nationale préside la Commission de l'Assemblée nationale. Celle-ci a procédé, le 5 juin 2003, à la formation des commissions parlementaires et a adopté la liste des présidents de séance. Les présidents et vice-présidents des commissions parlementaires ont par la suite été élus par les membres de chaque commission au cours d'élections tenues le 6 juin 2003.

Membres des commissions parlementaires

Avant de présenter un aperçu du travail effectué en 2003-2004, voici un portrait des compétences et des membres de chacune des commissions au 31 mars 2004:

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Règlement de l'Assemblée et règles de fonctionnement;
coordination des travaux des autres commissions

en sont membres d'office :

Le président de l'Assemblée
Les vice-présidents
Les leaders et les whips des groupes parlementaires
Les présidents de commissions

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



imputabilité et vérification des engagements financiers

en sont membres :

La présidente	Rita Dionne-Marsolais (Rosemont) PQ
La vice-présidente	Sarah Perreault (Chauveau) PLQ

PLQ

Raymond Bernier (Montmorency)
Nancy Charest (Matane)
Henri-François Gautrin (Verdun)
Laurent Lessard (Frontenac)
Alain Paquet (Laval-des-Rapides)

PQ

Alexandre Bourdeau (Berthier)
Solange Charest (Rimouski)
Cécile Vermette (Marie-Victorin)

COMMISSION DES INSTITUTIONS



Conseil exécutif, justice, sécurité publique, relations intergouvernementales, constitution

en sont membres :

Le président	Sylvain Simard (Richelieu) PQ
La vice-présidente	Lise Thériault (Anjou) PLQ

PLQ

Yvan Bordeleau (Acadie)
Bernard Brodeur (Shefford)
Pierre Descoteaux (Groulx)
André Gabis (Trois-Rivières)
Pierre Moreau (Marguerite-D'Youville)
David Whissell (Argenteuil)

PQ

Jacques Côté (Dubuc)
Michel Létourneau (Ungava)
Daniel Turp (Mercier)

ADQ

Mario Dumont (Rivière-du-Loup)

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES



finances, budget, comptes publics, administration du gouvernement,
fonction publique, services et approvisionnements

en sont membres :

Le président	Alain Paquet (Laval-des-Rapides) PLQ
Le vice-président	Rosaire Bertrand (Charlevoix) PQ

PLQ

Raymond Bernier (Montmorency)
Nancy Charest (Matane)
Roch Cholette (Hull)
Henri-François Gauthrin (Verdun)
Jean-Pierre Paquin (Saint-Jean)
Jean Rioux (Iberville)

PQ

Denise Beaudoin (Mirabel)
François Legault (Rousseau)
Guy Lelièvre (Gaspé)

ADQ

Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière)

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES



famille, santé, services sociaux et communautaires, condition féminine,
sécurité du revenu

en sont membres :

Le président	Russell Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) PLQ
Le vice-président	Jean-Pierre Charbonneau (Borduas) PQ

PLQ

Vincent Auclair (Vimont)
Claude Bachand (Arthabaska)
Daniel Bernard
(Rouyn-Noranda—Témiscamingue)
Lucie Charlebois (Soulanges)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Pierre Marsan (Robert-Baldwin)

PQ

Camil Bouchard (Vachon)
Lorraine Richard (Duplessis)
Jonathan Valois (Joliette)

ADQ

Sylvie Roy (Lotbinière)

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL



industrie, commerce, tourisme, travail, science et technologie,
énergie et ressources, main-d'œuvre

en sont membres :

La présidente	Diane Lemieux (Bourget) PQ
Le vice-président	Claude Bachand (Arthabaska) PLQ

PLQ

Daniel Bernard
(Rouyn-Noranda—Témiscamingue)
Karl Blackburn (Roberval)
France Hamel (La Peltre)
Jean-Pierre Paquin (Saint-Jean)
Tony Tomassi (LaFontaine)

PQ

Claude Boucher (Johnson)
Danielle Doyer (Matapédia)
Marjolain Dufour (René-Lévesque)

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



agriculture, pêcheries, alimentation

en sont membres :

La présidente Fatima Houda-Pepin (La Pinière) PLQ
Le vice-président Normand Jutras (Drummond) PQ

PLQ

Lucie Charlebois (Soulanges)
André Chenail (Huntingdon)
Charlotte L'Écuyer (Pontiac)
Jean Rioux (Iberville)
Jean-Pierre Soucy (Portneuf)

PQ

Léandre Dion (Saint-Hyacinthe)
Michel Morin (Nicolet-Yamaska)
Hélène Robert (Deux-Montagnes)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



collectivités locales, aménagement, habitation, loisirs

en sont membres :

Le président François Ouimet (Marquette) PLQ
Le vice-président Richard Legendre (Blainville) PQ

PLQ

Karl Blackburn (Roberval)
Maurice Clermont (Mille-Îles)
Laurent Lessard (Frontenac)
Norbert Morin (Montmagny-L'Islet)
Tony Tomassi (LaFontaine)
Dominique Vien (Bellechasse)

PQ

Serge Deslières (Beauharnois)
Agnès Maltais (Taschereau)
Sylvain Pagé (Labelle)

ADQ

Janvier Grondin (Beauce-Nord)

COMMISSION DE L'ÉDUCATION



éducation, formation professionnelle, protection du consommateur

en sont membres :

Le président Geoffrey Kelley (Jacques-Cartier) PLQ
Le vice-président Maxime Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) PQ

PLQ

Vincent Auclair (Vimont)
Yvan Bordeleau (Acadie)
Francine Gaudet (Maskinongé)
Éric R. Mercier (Charlesbourg)
Sarah Perreault (Chauveau)

PQ

Noëlla Champagne (Champlain)
Claude Cousineau (Bertrand)
Pauline Marois (Taillon)

Les activités de contrôle parlementaire constituent la partie la plus importante des travaux effectués en commission, comme le présente le schéma suivant :

Contrôle parlementaire

Crédits budgétaires du gouvernement	199 h 42	17 %
Interpellations	12 h 36	1 %
Autres mandats de l'Assemblée	263 h 56	23 %
Législation déléguée	0 h 00	0 %
Surveillance d'organismes	20 h 01	2 %
Vérification des engagements financiers	0 h 00	0 %
Imputabilité	34 h 28	3 %
Autres mandats prévus par le règlement	54 h 45	5 %
Mandats d'initiative	74 h 43	6 %
Sous-total	660 h 11	57 %

Processus législatif

Étude de projets de loi publics	457 h 56	40 %
Étude de projets de loi d'intérêt privé	2 h 32	0 %
Sous-total	460 h 28	40 %

Organisation générale et élections des présidents et vice-présidents

Sous-total	37 h 01	3 %
-------------------	----------------	------------

TOTAL 1157 h 40 100 %

COMMISSION DE LA CULTURE



culture, communication, communautés culturelles, immigration,
relations avec les citoyens

en sont membres :

Le président	William Cusano (Viau) PLQ
Le vice-président	André Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) PQ

PLQ

France Hamel (La Peltre)
Diane Legault (Chambly)
Éric R. Mercier (Charlesbourg)
Pierre Moreau (Marguerite-D'Youville)
Dominique Vien (Bellechasse)

PQ

Jocelyne Caron (Terrebonne)
Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles)
Lucie Papineau (Prévost)

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT



transports, travaux publics, environnement, faune

en sont membres :

La présidente	Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve) PQ
Le vice-président	Bernard Brodeur (Shefford) PLQ

PLQ

Jean Dubuc (La Prairie)
André Gabias (Trois-Rivières)
Réjean Lafrenière (Gatineau)
Norbert Morin (Montmagny-L'Islet)
Jean-Pierre Soucy (Portneuf)

PQ

Claude Pinard (Saint-Maurice)
Luc Thériault (Masson)
Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean)

MANDATS DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Les commissions parlementaires sectorielles peuvent exécuter trois types de mandats : les mandats confiés par l'Assemblée, les mandats d'initiative et les mandats qui découlent de dispositions législatives ou réglementaires (par exemple, l'étude des rapports annuels de certains organismes gouvernementaux). On trouvera en annexe la liste complète des mandats accomplis par les commissions parlementaires en 2003-2004. Il est intéressant de noter que plusieurs de ces mandats sont précédés de séances de travail préparatoires et suivis de séances de travail ayant pour but de faire le bilan des travaux et de préparer un rapport final qui contiendra parfois des observations et recommandations adressées au gouvernement. Les documents produits par les commissions parlementaires, tels les documents de consultation, les rapports et les communiqués, peuvent d'ailleurs être consultés dans le site Internet de l'Assemblée nationale.

1. Mandats d'initiative

Au cours de l'année 2003-2004, les membres des commissions se sont penchés de leur propre initiative sur des enjeux qui affectent divers secteurs de l'activité sociale. En voici quelques exemples.

Dans le cadre de son mandat sur la sécurité alimentaire au Québec, la **Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation** a d'abord entendu quelques experts en matière d'inspection des aliments, de traçabilité et d'organismes génétiquement modifiés, ce qui lui a permis de produire un document de consultation qu'elle a rendu public à l'occasion d'une conférence de presse. À la suite de la publication d'un avis de consultation générale, la Commission a reçu 80 mémoires, et 49 personnes et organismes ont été entendus lors des auditions publiques. Le dépôt du rapport final de la Commission est prévu pour le mois de juin 2004.

Le site Internet de l'Assemblée nationale a permis aux citoyens de contribuer aux travaux de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation sur la sécurité alimentaire. Les participants à cette « consultation en ligne » devaient remplir un formulaire contenant 21 questions. Cent douze personnes ont transmis leur opinion à la Commission, et la section du site a été visitée à plus de 3 600 reprises.

La **Commission des finances publiques** s'est donné le mandat d'étudier la mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier qui regroupe, depuis le 1^{er} février 2004, les nombreux organismes qui réglementent les secteurs des valeurs mobilières, des assurances de personnes et des assurances de dommages. La Commission a publié un document de réflexion et a entendu une dizaine d'organismes dans le cadre de consultations particulières. Elle a aussi entendu les membres du Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier à trois reprises.

GLOSSAIRE

Mandats d'initiative

De leur propre initiative, les membres des commissions étudient les projets de règlement et les règlements, les orientations, les activités et la gestion des organismes publics et toute autre matière d'intérêt public.

La **Commission des institutions** a, pour sa part, entendu en séance de travail le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones afin de faire le point sur la création du Conseil de la fédération. D'autre part, elle a décidé de mettre dans le site Internet de l'Assemblée nationale les 134 mémoires déposés au cours de la législature précédente par divers organismes, experts et citoyens concernant le mode de représentation électorale, ce qui permettra d'alimenter les débats à venir. Enfin, la Commission a réalisé une mission dans le Nord-du-Québec du 22 au 26 février 2004. Huit de ses membres ont pu rencontrer des membres des communautés crie, inuite et jamesienne dans les régions de Chibougamau, Nemiscau, Radisson et Kuujuaq, ce qui a permis à la Commission de faire le point sur la mise en œuvre et les perspectives d'avenir de la Politique de développement du Nord-du-Québec datant de 2001 et des ententes signées avec les nations crie et inuite en 2002 (Paix-des-Braves et Sanarratik).

Des commissions parlementaires se sont également donné des mandats de surveillance d'organismes afin d'étudier les orientations, les activités et la gestion d'organismes publics qui relèvent de leur compétence. Par exemple, la Commission des finances publiques a entendu les dirigeants de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et d'Investissement Québec en plus d'entendre, dans le cadre de chacun de ces mandats, plusieurs personnes intéressées par ces deux organismes publics.

GLOSSAIRE

Mandats confiés par l'Assemblée

À la demande de l'Assemblée, les commissions étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre matière qui leur est confiée.

Consultation générale

Une consultation générale s'adresse à l'ensemble de la population. Elle est obligatoirement précédée d'un avis public dans les principaux quotidiens et le site Internet de l'Assemblée invitant les personnes et les organismes intéressés par le sujet à l'étude à soumettre un mémoire à la commission. Celle-ci tient par la suite des auditions publiques pour discuter des mémoires reçus.

Consultations particulières

Les consultations particulières sont limitées aux personnes ou aux organismes choisis par la commission ou par l'Assemblée en raison de leur connaissance ou de leur expertise de la question étudiée.

2. Mandats confiés par l'Assemblée

Étude détaillée de projets de loi

Les commissions parlementaires ont étudié une quarantaine de projets de loi. Il s'agit de projets de loi du gouvernement, ainsi que de deux projets de loi publics au nom des députés, de six projets de loi d'intérêt privé, et de quelques projets de loi qui étaient à l'étape de l'étude détaillée en commission.

Consultations générales et particulières

En 2003-2004, pas moins de 663 groupes ou individus sont venus présenter leurs points de vue sur différents sujets soumis à la consultation et 793 mémoires ont été reçus par les commissions. Il s'agit d'un nombre très élevé si l'on considère que cette année a été marquée par une élection générale et qu'il n'y a donc pas eu de travaux parlementaires au cours du printemps 2003. Elles se situent généralement en amont du processus décisionnel et permettent au gouvernement de bien évaluer l'ensemble des enjeux soulevés par un sujet. Voici un aperçu des principales consultations tenues en 2003-2004.

La **Commission de l'aménagement du territoire** a reçu le mandat de procéder à une consultation générale sur le projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités. La Commission a reçu 99 mémoires et entendu sur ce sujet

84 groupes et individus issus de milieux divers. Elle a de plus tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 1 portant sur des propositions de réorganisation administrative de certaines municipalités (trois organismes entendus) et sur le projet de loi n° 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal (le maire et le chef de l'opposition officielle ont été entendus).

Du côté de la **Commission des affaires sociales**, cinq consultations particulières et deux consultations générales ont été tenues au cours desquelles 114 personnes et organismes ont été entendus. Les consultations particulières ont porté sur les sujets suivants :

- le projet de loi n° 25 sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (26 personnes et organismes entendus);
- le projet de loi n° 30 concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales (14 personnes et organismes entendus);
- le projet de loi n° 8 qui modifie la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (huit personnes et organismes entendus);
- le projet de loi n° 11 en matière d'adoption internationale (deux personnes et organismes entendus);
- le projet de loi n° 7 qui concerne les ressources intermédiaires ou de type familial dans le réseau de la santé (huit personnes et organismes entendus).

Les deux consultations générales, tenues en février et mars 2004, ont porté sur le document intitulé *Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec* (29 personnes et organismes entendus) et sur le projet de loi n° 38 concernant le Commissaire à la santé et au bien-être (27 personnes et organismes entendus).

La **Commission des institutions** a tenu des consultations particulières sur les projets de loi n° 4 et n° 35 qui modifient la Loi sur la justice administrative. Le premier projet de loi propose notamment que les recours portés devant le Tribunal administratif du Québec soient désormais instruits et décidés par un seul membre plutôt que deux et le second projet de loi propose de créer le Tribunal des recours administratifs du Québec. La Commission a entendu 71 organismes concernant ces projets de loi, et a également été mandatée pour tenir des consultations particulières sur trois autres sujets :

- le livre blanc sur la sécurité privée au Québec (neuf organismes ont été entendus en date du 31 mars 2004);
- le projet de loi n° 6 qui modifie le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes (quatre organismes ont été entendus);
- le projet de loi n° 21 qui modifie le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants (11 organismes entendus).

La **Commission de l'éducation** a reçu le mandat de tenir une consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec. Un document de consultation a été publié (une quarantaine de questions précises y sont formulées) et 92 personnes et organismes ont soumis un mémoire. La Commission a tenu 19 auditions au cours desquelles 87 mémoires ont été présentés.

Pour sa part, la **Commission de l'économie et du travail** a tenu des consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 31 qui modifie le Code du travail, au chapitre notamment de la transmission de droits et d'obligations à l'occasion de concessions partielles d'entreprises. La Commission a entendu 19 personnes et organismes et a également entendu, pendant deux journées complètes, les dirigeants d'Hydro-Québec afin de procéder à l'examen du plan stratégique 2004-2008 de cette société d'État.

La **Commission de la culture** a tenu une consultation générale au sujet du plan triennal d'immigration pour la période 2005-2007 en prenant notamment comme outil de référence le document intitulé *La planification des niveaux d'immigration 2005-2007*. Ce document propose trois scénarios de volumes d'admission pour ces trois années. La Commission a entendu 50 personnes et organismes.

Enfin, la **Commission des finances publiques** a procédé à une consultation générale sur le document intitulé *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*, au cours de laquelle 80 mémoires ont été présentés et 61 personnes et organismes ont été entendus.

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Comme chaque année, les membres des commissions ont procédé à l'étude des crédits budgétaires pour l'année 2003-2004. Ceux-ci ont été déposés à l'Assemblée le 13 juin 2003 par la présidente du Conseil du trésor. Cette activité de contrôle parlementaire, qui se déroule généralement en avril, a eu lieu cette année entre le 2 et le 15 juillet 2003 en raison de la tenue des élections générales. Pour la première fois depuis 1970, les crédits budgétaires ont été étudiés au cours de l'été. Au terme de leur mandat, les commissions avaient consacré près de 200 heures à l'examen et à l'adoption des crédits budgétaires alloués aux ministères et organismes, soit un total de plus de 50 milliards de dollars.

3. Mandats statutaires et mandats prévus par le règlement

La **Commission de la culture** a entendu les représentants d'une quarantaine d'organismes lors de la consultation générale portant sur le document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information : Le choix de la transparence*. Il s'agit du quatrième rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information concernant la mise en œuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Ces lois prévoient que le rapport quinquennal est soumis à une consultation générale et que les membres de la commission compétente doivent étudier l'opportunité de maintenir en vigueur ou, le cas échéant, de modifier la loi. Les membres de la Commission de la culture se sont réunis en séance de travail à une douzaine de reprises afin de préparer le rapport final qui doit être déposé à l'Assemblée nationale au printemps 2004.

En conformité avec certaines dispositions de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire, la **Commission de l'éducation** a entendu les dirigeants de six universités sur les documents que chacune des universités doit produire. Il s'agit des états financiers, des rapports sur la performance et les perspectives de développement, des états de traitement des membres du personnel de direction et des contrats de performance signés entre le gouvernement et les 19 universités. La Commission entendra les dirigeants des 13 autres universités au cours des prochains mois dans le cadre de cet exercice triennal.

La **Commission des finances publiques** a tenu des auditions publiques dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de Code de déontologie des lobbyistes. Prévu à l'article 37 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, ce mandat statutaire a permis à la Commission d'entendre sept intervenants en plus du Commissaire au lobbyisme. Mis à part les personnes et les groupes entendus, la Commission a reçu 10 autres mémoires dont elle a tenu compte dans la rédaction de son rapport, qui contient plusieurs commentaires et recommandations. Elle s'est également réunie pendant une dizaine d'heures dans le cadre du débat suivant le discours sur le budget.

Enfin, la **Commission de l'économie et du travail** a entendu les dirigeants du Fonds national de formation de la main-d'œuvre afin d'étudier les états financiers et leur rapport annuel, en application de l'article 43 de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

GLOSSAIRE

Mandats statutaires et mandats prévus par le règlement

Les mandats statutaires prennent naissance dans une loi ou un règlement qui en découle. Par ailleurs, certains mandats des commissions découlent de dispositions prévues au règlement de l'Assemblée nationale.

INTERPELLATION

En vertu du règlement de l'Assemblée nationale, tout député d'opposition peut interpellier un ministre sur toute question d'intérêt général relevant de sa compétence. L'interpellation a lieu au cours d'une séance de la commission compétente le vendredi matin, de 10 heures à midi. Il y a une seule interpellation par semaine pendant les périodes où l'Assemblée siège (sauf en période de travaux intensifs où il n'y en a pas).

Les ministres du gouvernement ont été interpellés en commission parlementaire sur les sujets suivants :

- l'impact de la réingénierie sur le système de santé au Québec;
- l'impact des décisions gouvernementales dans le domaine de l'éducation;
- l'état des finances publiques du Québec;
- l'impact de la réingénierie sur les régions du Québec;
- l'impact des décisions gouvernementales sur le soutien aux familles;
- les engagements du gouvernement en matière de santé.

GLOSSAIRE

Imputabilité

La Commission de l'administration publique a le mandat d'entendre les administrateurs publics sur leur gestion. La Commission réalise ce mandat en invitant les sous-ministres et les dirigeants d'organismes à venir exposer publiquement leurs réactions aux observations contenues dans le rapport du Vérificateur général découlant de ses travaux de vérification de l'optimisation des ressources. Ce rapport est déposé à l'Assemblée nationale en décembre et en juin de chaque année.

Imputabilité

En décembre 2003, la **Commission de l'administration publique** a déposé à l'Assemblée son onzième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, lequel contient 16 recommandations adoptées à l'unanimité des membres. Il fait suite à l'audition de sous-ministres et de dirigeants d'organismes et touche diverses questions qui ont été examinées par les membres de la Commission, notamment :

- la gestion de l'amélioration des services aux citoyens;
- l'examen des rapports annuels de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec et du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;
- l'examen du rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique;
- les subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif;
- le développement des systèmes d'information du ministère du Revenu.

De plus, la Commission a procédé aux mandats suivants :

- entendre la Vérificatrice générale sur son rapport annuel de gestion, son plan stratégique 2003-2006 et ses engagements financiers pour l'année 2002-2003;
- entendre les dirigeants du Centre de conservation du Québec sur le rapport annuel de gestion 2002-2003 de cette unité autonome de service (les membres se sont également déplacés pour visiter les installations du Centre);
- entendre le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux concernant les services de santé mentale;
- entendre le sous-ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs concernant le document intitulé *Étude bénéfice-coût de la Corporation Innovation-Papier*;
- entendre le sous-ministre de l'Environnement concernant le mandat *Surveillance et contrôle de l'eau*.

L'Assemblée nationale et LES CITOYENS



Résolument engagée sur la voie de l'accessibilité, l'Assemblée nationale a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître sa mission et ses activités. Que ce soit en accueillant des dizaines de milliers de visiteurs en 2003-2004, en informant la population à l'aide d'outils de communication modernes ou en formant les citoyens de demain dans le cadre de ses activités éducatives, l'Assemblée a favorisé l'exercice d'une meilleure citoyenneté.

UNE VISITE À L'ASSEMBLÉE

En compagnie de guides, les citoyens sont invités à visiter l'Hôtel du Parlement, qui a été conçu par l'architecte Eugène-Étienne Taché et construit entre 1877 et 1886 sur ce qui est devenu le premier site historique du Québec. Au cours de la visite, les guides expliquent l'histoire et le fonctionnement de l'Assemblée nationale du Québec. Par la même occasion, les visiteurs peuvent découvrir et admirer les particularités de l'architecture de l'édifice et la richesse des œuvres qu'il renferme. Les visites sont offertes en français et en anglais et, sur réservation, en espagnol et en italien.

Visites guidées		Provenance des visiteurs	
En français	54 107	Québec	67 %
En anglais	20 077	Autres provinces	11 %
En espagnol	532	États-Unis	10 %
En italien	401	Autres pays	12 %
Total	75 117		

De nombreux visiteurs profitent de l'occasion pour assister aux séances de l'Assemblée et des commissions parlementaires. Cent quarante sièges leur sont destinés dans les tribunes de la salle de l'Assemblée nationale et des places sont réservées au public dans chacune des salles de commission parlementaire. En 2003-2004, 9 468 personnes ont ainsi assisté aux travaux dans la salle de l'Assemblée nationale, et 7 107 dans les salles de commission parlementaire.

Les jeunes ne sont pas en reste. De concert avec la Commission de la capitale nationale du Québec, l'Assemblée nationale offre de nombreux programmes de visites à l'intention des élèves du primaire et du secondaire, certains visant spécifiquement les élèves immigrants et contribuant à leur apprentissage du français. Ces activités comprennent non seulement la visite de l'Hôtel du Parlement, mais également un passage par la promenade des Premiers-Ministres et l'Observatoire de la Capitale.



Les citoyens désireux d'assister aux travaux parlementaires, de joindre leur député ou d'obtenir des renseignements sur le restaurant *Le Parlementaire* ou *La Boutique* de l'Assemblée nationale sont invités à composer le (418) 643-7239 ou, sans frais, le 1 866 DÉPUTÉS (1 866 337-8837). Plus de 28 000 citoyens ont ainsi contacté l'Assemblée en 2003-2004.

En plus de la clientèle scolaire qui participe aux différents programmes de la Commission de la capitale nationale, **15 271 étudiants** de différents niveaux ont pris part à une visite guidée de l'Assemblée nationale, soit :

- 8 142 étudiants de niveau primaire
- 5 720 étudiants de niveau secondaire
- 1 128 étudiants de niveau collégial
- 281 étudiants de niveau universitaire

Programmes en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec

Programme particularité / thèmes	Niveau	Participants
<i>Québec, capitale de toujours</i> Visite interactive, simulation d'un vote	Primaire	9 116
<i>Québec, Gibraltar d'Amérique</i> Droit de vote, représentativité	Secondaire 1, 2, 3	1 573
<i>Québec, capitale politique</i> Institutions parlementaires, démocratie	Secondaire 4, 5	2 159
<i>Québec, capitale des Québécoises et des Québécois</i> Intégration et apprentissage du français	Élèves immigrants 5 ^e et 6 ^e primaire	1 926
<i>Québec, capitale des Québécoises et des Québécois</i> Intégration et apprentissage du français	Adultes immigrants	1 588
Participation totale		16 362



Le président de l'Assemblée nationale en compagnie de membres de la communauté portugaise.

L'Assemblée nationale a été l'hôte, en 2003-2004, de 226 accueils, cérémonies protocolaires et activités privées qui ont rassemblé 12 726 personnes. Parmi ces événements, mentionnons les suivants :

- la remise de l'Ordre national du Québec
- la remise des Prix du Québec 2003
- la cérémonie marquant le classement à titre de bien culturel de la collection de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, ancien premier ministre du Québec de 1867 à 1873
- la remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade

L'accueil des communautés culturelles

Soucieux de mieux faire connaître le travail des élus et de renforcer les liens qui unissent les institutions parlementaires à tous les citoyens qui composent la société québécoise, quelle que soit leur origine, le président de l'Assemblée nationale, monsieur Michel Bissonnet, a invité en 2003-2004 des représentants de communautés culturelles québécoises à visiter l'Hôtel du Parlement.

En novembre et décembre 2003, des représentants des communautés vietnamienne, portugaise, noire et algérienne du Québec ont ainsi pu faire une visite guidée de l'Hôtel du Parlement, assister à la période des questions et rencontrer des députés.

La Bibliothèque

Lieu de connaissance et de réflexion, la Bibliothèque se prête bien aux échanges entre les citoyens et les acteurs de notre scène politique et culturelle. Plus de 7 900 personnes se sont présentées à la Bibliothèque pour leurs besoins d'information et de recherche ou pour visiter les lieux. En outre, la journée « portes ouvertes » du 24 juin 2003 a attiré près de 475 visiteurs curieux de découvrir ses collections.

La première édition de la *Journée du livre politique* a eu lieu le 9 avril 2003. Cette journée vise à encourager les auteurs qui écrivent sur des sujets reliés à la politique québécoise par l'attribution de prix et par la tenue d'activités telles des tables rondes et une exposition sur le livre politique. Le Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale, offert à un auteur dont l'œuvre se caractérise par la qualité, l'originalité et la pertinence du sujet, a récompensé Joseph Yvon Thériault, sociologue, professeur à l'Université d'Ottawa et auteur de l'essai *Critique de l'américanité*. Diplômée de la maîtrise en sociologie de l'Université du Québec à Montréal, Julie Jacques s'est vu pour sa part remettre le Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui souligne le travail d'un auteur de mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat portant sur la politique au Québec, pour son œuvre *L'engagement politique des jeunes femmes au Québec*. Les lauréats ont reçu la Médaille de l'Assemblée nationale, ainsi qu'une bourse de 5 000 \$.



Remise des prix de la première *Journée du livre politique*. Dans l'ordre habituel, M. Joseph Yvon Thériault, la vice-présidente de l'Assemblée, M^{me} Diane Leblanc, M^{me} Julie Jacques et le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet.

Le restaurant *Le Parlementaire*

Située dans la cour intérieure de l'Hôtel du Parlement et accessible à tous les citoyens, cette salle à manger de style Beaux-Arts est remarquable par son décor intérieur, une œuvre des architectes Marchand & Tanguay. En 2003-2004, 41 203 personnes ont ainsi pu découvrir des mets de toutes les régions du Québec. La cafétéria *Le Mini-Débat* a quant à elle servi plus de 49 000 repas.

LA TOURNÉE DES ÉCOLES

Dans le but de mieux faire connaître aux étudiants le rôle de l'Assemblée nationale, son histoire et ses réalisations, monsieur Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale, a effectué à l'hiver 2004 une tournée dans 13 établissements d'enseignement secondaire québécois, au cours de laquelle plus de 4 000 étudiants ont été rejoints. Cette tournée, ayant pour thème *Le défi de la démocratie*, s'inscrit dans le cadre du programme d'activités éducatives mises sur pied par l'Assemblée et vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de participer à la vie démocratique, et à présenter l'Assemblée comme lieu de débats et d'expression sur les enjeux qui les touchent quotidiennement.

Le programme de stages à l'intention des étudiants en cuisine professionnelle et en restauration s'est élargi à l'ensemble des écoles du territoire québécois. Ce projet, réalisé en partenariat avec le ministère de l'Éducation, permet aux étudiants de mettre en valeur les produits de leur région d'origine. Provenant de **12 écoles**, les **72 étudiants** en cuisine accompagnés de leurs **13 professeurs** ont fait découvrir leurs talents à la clientèle du restaurant *Le Parlementaire*, en participant à l'élaboration des menus et à la confection de nombreux plats.

Selon une étude menée auprès des câblodistributeurs du Québec, 75 % des ménages québécois ont accès à la télédiffusion des travaux de l'Assemblée nationale.

LES OUTILS DE COMMUNICATION DE L'ASSEMBLÉE

Le 25^e anniversaire de la télédiffusion des débats

Il y a 25 ans, plus précisément le 3 octobre 1978, le paysage de la télévision québécoise entrait dans une nouvelle ère avec la mise en ondes des débats de l'Assemblée nationale du Québec. C'est ainsi que la vie parlementaire est entrée dans les chaumières des Québécoises et des Québécois. La diffusion intégrale des débats de l'Assemblée nationale à la télévision assurait ainsi le droit de la population à l'information et, par le fait même, leur ouvrait la porte à une meilleure participation au processus démocratique.

Depuis, le canal de l'Assemblée n'a cessé d'évoluer. De nombreux événements spéciaux, des conférences de presse, des points de presse et des simulations parlementaires y sont maintenant diffusés. Les travaux parlementaires sont transmis en direct, en différé et en reprise sur le canal de l'Assemblée, et en direct sur le site Internet de l'Assemblée. Le tableau suivant rend compte des activités de diffusion réalisées en 2003-2004.

Diffusion	Nombre d'événements	Durée
Câblodistribution et satellite	961	1 738 h 14
	animation électronique en continu	7 045 h 46
Total		8 784 h 00

Webdiffusion	679	1 563 h 01
--------------	-----	------------

Le site Internet de l'Assemblée

En 2003-2004, l'Assemblée a continué d'enrichir le contenu de son site Internet. La section « Travaux parlementaires » du site a été réorganisée en mettant l'accent sur l'information destinée aux citoyens et en créant une section par commission. De plus, de nouveaux documents ont été ajoutés à la section historique du site, tels *Les résultats électoraux depuis 1867* et le lexique *Le Parlement de A à Z*.

Dans le but de mettre le travail des parlementaires en évidence, un lien vers les conférences de presse et les projets de loi dans lesquels ils sont intervenus a été ajouté à leur notice biographique.

En outre, cinq sessions reconstituées datant du début du siècle ont été ajoutées au site, facilitant par le fait même le travail des parlementaires et des chercheurs qui trouvent dans ces débats reconstitués matière à comprendre l'évolution de la société québécoise.

www.assnat.qc.ca



Le cédérom de l'Assemblée

En juin 2003, l'Assemblée nationale a lancé un cédérom portant sur son histoire, son rôle et son fonctionnement. Intitulé *Écrire l'histoire de demain*, il constitue un instrument d'information à l'intention des citoyens voulant mieux comprendre le parlementarisme québécois. Cet outil multimédia, qui est disponible à *La Boutique* de l'Assemblée, a été l'un des trois finalistes dans la catégorie « CD-ROM éducatif/divertissement » lors de la 9^e remise des prix Boomerang, qui soulignent l'excellence des produits interactifs et multimédias réalisés au Québec. Près de 5 000 exemplaires ont été produits, dont 1 700 distribués dans le réseau scolaire.



Le cédérom *Écrire l'histoire de demain* est en vente à *La Boutique* de l'Assemblée nationale (tél.: 1 866 DÉPUTÉS (1 866 337-8837)).

LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DE L'ASSEMBLÉE

Les activités éducatives de l'Assemblée ont pour objet de former des citoyens responsables et conscients de leurs droits, mais aussi de leurs obligations et du privilège qu'ils ont de vivre dans une société démocratique. Complémentaires à l'enseignement en classe, les programmes éducatifs de l'Assemblée ont permis à des milliers de jeunes et de moins jeunes d'approfondir leurs connaissances des institutions politiques et parlementaires et de comprendre le rôle fondamental du pouvoir législatif dans le système démocratique québécois. Les simulations permettent aux jeunes de comprendre le fonctionnement de l'Assemblée, ses règles, ses avantages et ses limites. Grâce à ces jeux de rôle, ils élaborent et débattent des projets de loi en apprenant l'art du compromis, des consensus et du respect de l'autre.

Activités	Date	Clientèle	Participation en dehors de l'Assemblée	Participation à l'Assemblée
11 ^e édition du Tournoi jeunes démocrates	11-13 avril 2003	sec. 4-5 + coll.	600	335
7 ^e législature du Parlement écolier	16 mai 2003	6 ^e année	3 100	124
4 ^e législature du Parlement des sages	15-17 septembre 2003	55 ans et plus	225	108
54 ^e législature du Parlement jeunesse	26-30 décembre 2003	coll. + univ.	350	98
18 ^e législature du Parlement étudiant	2-6 janvier 2004	coll. + univ.	145	145
12 ^e législature du Forum étudiant	11-15 janvier 2004	collégial	700	124
2 ^e législature du Parlement des jeunes	18-20 février 2004	sec. 3 et 4	570	76
Total			5 690	1 010

Voici quelques exemples de projets de loi étudiés par les apprentis-députés en 2003-2004.

- **Parlement écolier 2003**

Loi obligeant les commissions scolaires à permettre l'organisation de sorties éducatives, culturelles ou sportives une fin de semaine par mois pendant l'année scolaire

- **Forum étudiant 2004**

Loi sur une politique nationale de natalité

- **Parlement des jeunes 2004**

Loi abolissant la formation générale de niveau collégial et instaurant une année de niveau post-secondaire



Les boursiers de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, édition 2003-2004, posent en compagnie du président de l'Assemblée nationale, de la vice-présidente et du directeur des Affaires générales pour Alcan Métal primaire-Québec, M. Alexis Ségal.

Le partenariat financier entre la Fondation Jean-Charles-Bonenfant et la compagnie Alcan a permis l'ajout d'une cinquième bourse, et ce, jusqu'en 2006-2007.

- **Parlement des sages 2003**

Loi sur une stratégie nationale de lutte contre les abus et la violence envers les aînés

- **Parlement jeunesse 2003**

Loi favorisant la réinsertion sociale des détenus

- **Parlement étudiant 2004**

Loi instituant le Fonds métropolitain de développement du transport en commun

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant : partenaire de l'Assemblée

Le 12 novembre 2003, l'Assemblée nationale adoptait la motion suivante :

« **QUE** l'Assemblée nationale du Québec, à l'occasion du 25^e anniversaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, créée par une loi de l'Assemblée, souligne l'importante contribution de cet organisme, sans but lucratif et non partisan, au rayonnement de la démocratie et du parlementarisme. »

Depuis sa création le 21 juin 1978, cette Fondation a pour mission de promouvoir, auprès du grand public et des jeunes en particulier, une meilleure connaissance de nos institutions politiques et parlementaires, que ce soit par l'entremise de simulations parlementaires ou de stages.

Depuis un quart de siècle, plus de 70 diplômés universitaires du Québec ont bénéficié du programme de stages parlementaires. Chaque année, pendant une période de 10 mois, les boursiers vivent concrètement les nombreuses facettes de la vie parlementaire québécoise. Ils se familiarisent avec le fonctionnement de l'Assemblée nationale et des institutions qui en relèvent, soit le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Par la suite, ils sont jumelés à des députés du gouvernement et de l'opposition. Les boursiers participent également à une mission à l'étranger et rédigent un mémoire portant sur les institutions parlementaires. Voici les sujets des mémoires déposés par les boursiers en juin 2003 :

- La ligne de parti : un mal nécessaire ? (Ariane Beauregard)
- Pour une mise en valeur du député dans sa circonscription (Sophie Doucet)
- Nouvelle gestion publique : l'Assemblée nationale et le ministère des Relations internationales à l'heure de la modernisation administrative (Gabriel Jean-Simon)
- Lobbyisme : portrait de l'activité au Québec et impacts de la nouvelle législation (Stéphanie Yates)

L'Assemblée nationale et LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE



GLOSSAIRE

APF

Assemblée parlementaire de la Francophonie; fondée en 1967, réunit 73 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1974)

APC

Association parlementaire du Commonwealth; fondée en 1911, regroupe 171 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés de 54 pays. (Assemblée nationale : membre de plein droit depuis 1933)

CSG

Council of State Governments des États-Unis; créé en 1933, regroupe les représentants des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre international associé depuis 1995)

COPA

Confédération parlementaire des Amériques; née en 1997 d'une initiative de l'Assemblée nationale du Québec, regroupe les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organismes interparlementaires des Amériques.

NCSL

National Conference of State Legislatures; fondée en 1975, regroupe les assemblées législatives des 50 États et des territoires américains. (Assemblée nationale : membre international affilié depuis avril 2000).

L'internationalisation de la vie en société et son impact indéniable sur les enjeux sociaux, culturels, économiques et politiques incitent les parlements à se positionner sur la scène internationale par l'échange d'informations, d'expertises, d'expériences et d'idées. La diplomatie parlementaire s'exerce également auprès de diverses organisations internationales ainsi qu'avec les membres des corps diplomatique et consulaire. Ainsi, depuis plus d'un demi-siècle, l'Assemblée nationale a tissé un important réseau de relations pouvant être regroupées en trois grandes catégories :

- les relations multilatérales (relations entre l'Assemblée et des organisations regroupant plusieurs parlements);
- les relations bilatérales (relations entre l'Assemblée et un autre parlement);
- la coopération interparlementaire (soutien au renforcement des institutions parlementaires dans les pays en émergence ou en consolidation démocratique).

Dans nos systèmes démocratiques fondés sur la séparation des pouvoirs, les parlements conduisent leurs relations internationales de manière autonome. Avec l'autonomie d'action, le respect du pluralisme politique fonde l'action internationale des parlements et lui confère sa spécificité. C'est le président de l'Assemblée nationale qui a la responsabilité de représenter l'institution lors des activités internationales, dont le caractère non partisan est assuré par la formation de délégations de députés provenant des divers groupes politiques représentés à l'Assemblée.

LES RELATIONS MULTILATÉRALES

La Francophonie parlementaire

Une délégation de l'Assemblée nationale a pris part à la 29^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui a eu lieu à Niamey, au Niger, du 5 au 10 juillet 2003. Au cours de cette Session, le président de l'Assemblée nationale, monsieur Michel Bissonnet, a mené à terme le mandat de la section du Québec à la présidence internationale de l'APF, qui prenait fin à Niamey. La section du Québec détient maintenant un poste de vice-président. En outre, la section du Québec a terminé son mandat à la présidence du comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'APF. Des élections ont reconduit des députés québécois dans des fonctions au sein des quatre commissions permanentes de l'APF ainsi qu'au premier comité directeur élu du Réseau des femmes.

Deux jeunes Québécois ont participé à la deuxième session du Parlement francophone des jeunes, qui se déroulait en marge de la Session de l'APF. La *Déclaration du Parlement francophone des jeunes sur le développement* a été adoptée à cette occasion, et a été déposée à l'Assemblée nationale du Québec le 17 mars 2004 dans le cadre de la Semaine internationale de la Francophonie.



Le président de l'Assemblée nationale prend la parole à l'ouverture de la 29^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

À la suggestion de la section du Québec du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, l'Assemblée nationale a tenu à l'intention des parlementaires le 4 décembre 2003 une session d'information sur les mutilations génitales féminines, une pratique traditionnelle affectant la santé de millions de femmes et de fillettes dans le monde. L'objectif de cette activité était de sensibiliser les députés susceptibles de faire face à ce problème humain dans le cadre des relations interparlementaires ainsi que dans leur communauté. Plusieurs experts ont entretenu les parlementaires sur les fondements socio-historiques des mutilations génitales féminines, leurs conséquences sur la santé ainsi que sur les différentes stratégies et actions de coopération en cours afin de les éradiquer.

L'Association parlementaire du Commonwealth (APC)

Depuis septembre 2001 et jusqu'en septembre 2004, la section du Québec occupe un poste au sein du Comité exécutif international de l'APC. À ce titre, le président de l'Assemblée a notamment participé à la réunion du Comité exécutif qui a précédé la Conférence annuelle de l'APC tenue à Dhaka, au Bangladesh, en octobre 2003, sur le thème d'un partenariat pour la paix et la prospérité mondiales. Il a également été invité à participer à la 17^e Conférence des Présidents d'Assemblées du Commonwealth qui a eu lieu en janvier 2004, à Montebello.

Ces participations ont permis, entre autres, d'effectuer la promotion de la tenue, en septembre 2004, de la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth, dont l'accueil est réalisé conjointement par l'Assemblée nationale, le Parlement fédéral et l'Assemblée législative de l'Ontario.

Confédération parlementaire des Amériques (COPA)

La 5^e Assemblée générale de la COPA a eu lieu à Caracas, au Venezuela, du 23 au 27 novembre 2003. Quelque 180 parlementaires provenant de 20 pays se sont alors réunis afin de faire le suivi des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Le Directeur général des élections du Québec a présenté aux membres de la Commission sur la démocratie et les droits de la personne les activités d'observation électorale menées par son organisme. La délégation québécoise a également fait adopter une recommandation pour que la COPA soit associée directement au processus de négociation de la ZLEA. Enfin, la délégation québécoise a proposé des modifications aux statuts de la COPA qui permettront d'assurer la pérennité financière de l'organisation et de stabiliser le fonctionnement des commissions.

Cette assemblée générale a été précédée, le 24 novembre 2003, par la 4^e Réunion annuelle du Réseau des femmes parlementaires des Amériques. Quarante femmes parlementaires provenant d'une quinzaine de pays des Amériques y ont pris part. Cette réunion a conduit, entre autres, à l'adoption d'une recommandation portant sur l'impact de la future ZLEA sur les femmes.

Le Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, qu'héberge l'Assemblée nationale du Québec, a également contribué très activement à l'organisation du Séminaire sur les budgets gouvernementaux analysés selon le genre, en collaboration avec le Parlement Centraméricain (PARLACEN) et l'Association Mélida Anaya Montes, tenu les 19 et 20 septembre 2003 à San Salvador. Pour cette occasion, le Secrétariat du Réseau a notamment développé une banque documentaire portant sur les budgets analysés selon le genre. Celle-ci peut être consultée sur le site Internet du Réseau, à l'adresse www.copa.qc.ca/Francais/Femmesfr/femmes.html.

Les États-Unis

À titre de membre international associé du *Council of State Governments* (CSG), l'Assemblée a délégué des parlementaires à l'assemblée annuelle de cette organisation, qui a eu lieu à Pittsburgh en août 2003. La première réunion officielle du Caucus législatif des Grands Lacs, dont l'Assemblée fait également partie, s'est tenue parallèlement à l'assemblée annuelle. Le Caucus législatif des Grands Lacs a pour mandat de faire le suivi des débats sur les enjeux environnementaux et économiques qui ont une incidence sur les populations habitant la région des Grands Lacs. L'opposition au projet de diversion des eaux des Grands Lacs constituait le thème principal de cette rencontre.

L'Assemblée nationale est également membre international affilié de la *National Conference of State Legislatures* (NCSL). Elle est la seule assemblée législative hors des États-Unis à détenir ce statut. Une réunion du Comité exécutif de la NCSL s'est d'ailleurs tenue à Québec, en mai 2003, à l'invitation de l'Assemblée. Pour la première fois, cette instance tenait une réunion à l'extérieur des États-Unis. Au cours des diverses activités annuelles de cette organisation, dont l'assemblée annuelle qui a eu lieu à San Francisco en juillet 2003, l'Assemblée a poursuivi ses démarches en vue de faire partie du Comité exécutif de la NCSL ainsi que de ses commissions de travail thématiques.

LES RELATIONS BILATÉRALES

Coopération interparlementaire franco-québécoise

L'Assemblée nationale française était l'hôte, en 2003, de la 17^e session de la Commission interparlementaire franco-québécoise. Le président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur Michel Bissonnet, ainsi que quatre députés québécois, ont participé aux séances de travail sur les deux thèmes retenus, soit le bilan de la coopération franco-québécoise et les politiques d'intégration des immigrants. Cette activité, qui s'est déroulée du 15 au 19 septembre 2003, a contribué à conforter le partenariat entre les deux assemblées par le partage d'expertise et à favoriser un échange sur les législations et les politiques gouvernementales adoptées relativement à l'intégration des immigrants. En marge de cette Commission, le président de l'Assemblée nationale du Québec s'est entretenu avec son homologue français, monsieur Jean-Louis Debré.



Mission en Allemagne. Dans l'ordre habituel, le vice-président du Landtag de Bavière, M. Peter Paul Gantzer, la députée de Soulanges, M^{me} Lucie Charlebois, la vice-présidente de l'Assemblée, M^{me} Diane Leblanc, le président de l'Assemblée, M. Michel Bissonnet, le président du Landtag de Bavière, M. Alois Glück et le député d'Ungava, M. Michel Létourneau.

Les relations avec l'Europe

L'Assemblée nationale du Québec, dans la conduite de ses relations avec ses partenaires européens, a développé des contacts plus étroits avec l'Italie. Outre le projet de recevoir l'ensemble des présidents des conseils régionaux italiens, en septembre 2004, l'Assemblée nationale compte également se rapprocher de la Chambre des députés de la République italienne, objectif favorablement accueilli par monsieur Clemente Mastella, vice-président de la Chambre des députés lors de sa visite à l'Assemblée nationale, le 15 octobre 2003.

L'Assemblée nationale a également accueilli, les 31 octobre et 1^{er} novembre 2003, la Délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada (DPERC). À cette occasion, les membres de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Europe ont eu des échanges très instructifs sur les politiques d'immigration et d'intégration des immigrants au Québec et en Europe.

En outre, du 1^{er} au 5 mars 2004, le président de l'Assemblée nationale a effectué, à la tête d'une délégation de quatre parlementaires, une mission à Munich et à Berlin. Cette mission a été l'occasion de réunir pour la première fois la Commission parlementaire mixte Québec-Bavière, créée en avril 2002 à la faveur d'une entente entre l'Assemblée nationale du Québec et le Landtag de Bavière. La délégation s'est par la suite rendue à Berlin, où se sont tenues des séances de travail avec des parlementaires du *Bundestag* (Chambre des députés) et du *Bundesrat* (Chambre des États fédérés). Ces séances, à Munich et à Berlin, ont permis d'aborder la réforme du mode de scrutin, la réforme parlementaire et la diversité culturelle.

LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE

L'Assemblée nationale participe activement, depuis plusieurs années déjà, au renforcement de la démocratie parlementaire, en offrant aux institutions parlementaires des États en émergence ou en consolidation démocratique un appui technique permettant l'amélioration de leur fonctionnement sur les plans parlementaire et administratif.

Dans ce cadre, une mission exploratoire a été réalisée à l'Assemblée nationale du Bénin du 2 au 6 février 2004. Cette mission a permis des échanges avec les plus hautes autorités politiques et administratives de cette Assemblée partenaire en vue de définir les modalités d'une éventuelle coopération interparlementaire. En outre, l'Assemblée a reçu à Québec, du 21 au 29 février, une délégation de quatre députés de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc. Les différentes séances de travail prévues au programme ont permis aux parlementaires marocains de mieux comprendre le fonctionnement général de l'Assemblée nationale et du système parlementaire québécois.

LES VISITES OFFICIELLES

Les engagements internationaux de l'Assemblée nationale amènent un grand nombre de dignitaires étrangers à Québec.

L'Assemblée nationale a ainsi accueilli, en 2003-2004, plusieurs présidents et présidentes d'assemblées, dont :

Clemente Mastella	Vice-président de la Chambre des députés de la République italienne
Christian Mejdahl	Président du Parlement du Royaume du Danemark
Aldo Michele Radice	Président du Conseil régional de Basilicate (Italie)
Martin Stephens	Président de la Chambre des représentants de l'Utah (États-Unis d'Amérique)
Giuseppe Tagliante	Président du Conseil régional des Abruzzes (Italie)

Des représentants gouvernementaux ont également été reçus à l'Hôtel du Parlement :

Abdou Diouf	Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie
James H. Douglas	Gouverneur de l'État du Vermont (États-Unis d'Amérique)
Brian Dubie	Lieutenant-gouverneur de l'État du Vermont (États-Unis d'Amérique)
Dwight Duncan	Ministre de l'Énergie du gouvernement de l'Ontario
Hervé Hasquin	Ministre-président de la Communauté française de Belgique
Zhai Hongxiang	Vice-maire de Pékin (Chine)
Jean-Pierre Raffarin	Premier ministre de la République française
Edmund Stoiber	Ministre-président de l'État de Bavière (République fédérale d'Allemagne)

Tour d'horizon des **accueils**
nationaux et internationaux
réalisés en 2003-2004

27 visites de représentants
gouvernementaux

20 visites officielles de
diplomates étrangers

27 visites de parlementaires

L'Assemblée a également accueilli plusieurs autres parlementaires dont :

Abdoulaye Faye	Président du comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire Ouest-Africain et vice-président de l'Assemblée nationale de la République du Sénégal
Sven Gatz	Député au Parlement de la Flandre et au Parlement de la région de Bruxelles-Capitale et chef du groupe Vlaamse Liberalen Democraten au Parlement bruxellois
Philippe Marini	Sénateur, président du Groupe interparlementaire France-Québec du Sénat de la République française
Bernard Patry	Premier vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Des députés du Parlement européen, membres de la Déléation du Parlement européen pour les relations avec le Canada

Des députés membres de la *Maine Québec Legislative Exchange Commission*

Des députés membres de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc

Des présidents de section de la Région Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'Assemblée nationale et LE PATRIMOINE



LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

La préservation du patrimoine politique québécois

La collection Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau

Le 16 mars 2004, le président de l'Assemblée nationale et la ministre de la Culture et des Communications annonçaient le classement de la collection Chauveau à titre de bien historique. Cette collection de 3 660 brochures et livres anciens a été constituée par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (1820-1890). Auteur et homme politique reconnu pour ses contributions à la littérature, à l'administration publique et à l'éducation, Chauveau fut, en 1867, le premier des premiers ministres du Québec. Sa collection, la plus ancienne de l'Assemblée nationale, comprend des éditions précieuses d'imprimeurs européens célèbres, dont Albe, Elzévir, Estienne, Jenson et Crispin, des livres datant des 15^e et 16^e siècles, des ouvrages en langues amérindiennes, des livres de sermons de prédicateurs protestants ainsi que des ouvrages dont il est lui-même l'auteur.

C'est la première fois qu'un ensemble documentaire est ainsi classé. À ce titre, la collection ne peut être altérée, modifiée ou détruite, en tout ou en partie, ni transportée hors du Québec sans autorisation ministérielle.

Les archives des députés

L'Assemblée nationale a signé un protocole d'entente avec les Archives nationales du Québec (ANQ) prévoyant que les archives des députés québécois seront conservées soit à l'Assemblée, soit aux ANQ, soit dans un centre d'archives privées de la région d'origine du parlementaire. En application de ce protocole, dans les semaines suivant l'élection générale du 14 avril 2003, les députés ayant quitté la vie politique ont tous été sensibilisés à l'importance de préserver leurs archives. Par la suite, l'Assemblée, en collaboration avec l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et les ANQ, a entamé une tournée dans plusieurs régions québécoises pour rencontrer les anciens parlementaires et recueillir leurs fonds d'archives. Finalement, en mars 2004, plusieurs séances de formation ont été données au personnel des députés pour les familiariser avec la gestion des documents d'archives d'un parlementaire.



La ministre de la Culture et des Communications du Québec et le président de l'Assemblée nationale dévoilent une plaque pour souligner le classement de la collection Chauveau. Ils sont accompagnés de l'arrière-petite-fille de Chauveau, M^{me} Marie Sénécal.





Les biens relatifs aux Patriotes

Lors de la vente aux enchères de la collection de madame Rosanna Seaborn, qui s'est déroulée à Montréal en janvier 2004, l'Assemblée a acquis les documents suivants relatifs à l'histoire des Patriotes et des Rébellions de 1837 et de 1838 :

- un discours de Louis-Joseph Papineau prononcé à l'Institut canadien de Montréal en 1867;
- un document intitulé *À tous les électeurs du Bas-Canada* (Québec, 1810);
- une brochure comprenant le texte des 92 résolutions (Québec, 1834);
- un recueil de documents parlementaires britanniques portant sur l'union du Haut et du Bas-Canada (Londres, 1840);
- le rapport du procès du député et patriote Joseph Cardinal (Montréal, 1839);
- un document intitulé *Report from the Select Committee on the Civil Government of Canada* (Londres, 1829);
- le manifeste d'une association ayant pour nom *Constitutional Association of Montreal* (Montréal, 1837).

L'Assemblée nationale a travaillé de concert avec les institutions québécoises et fédérales vouées à la préservation du patrimoine politique pour conserver ces documents au sein de collections publiques. Ils s'ajoutent à l'imposante collection de biens relatifs aux Patriotes que possède l'Assemblée nationale.

L'ENREGISTREMENT DE TÉMOIGNAGES D'ANCIENS PARLEMENTAIRES

En collaboration avec l'Amicale des anciens parlementaires, l'Assemblée a entrepris un programme d'enregistrement de témoignages d'anciens parlementaires. Huit d'entre eux ont été interviewés en janvier et février 2004. Ces témoignages, destinés à être diffusés sur le canal de l'Assemblée, abordent trois grandes étapes de la vie du parlementaire : les raisons ayant motivé son entrée en politique, son travail à l'Assemblée et en circonscription et la vie après la politique. Les entrevues font une large place aux anecdotes et aux événements moins connus ayant marqué la carrière du député, ainsi qu'au récit de sa participation aux grands débats qui ont façonné le Québec.

Les collections de la Bibliothèque

Au 31 mars 2004, on retrouvait sur les rayons de la Bibliothèque plus de 1,8 million de documents, se répartissant comme suit :

Imprimés monographies, fascicules et brochures	436 545
revues	243 631
journaux	626 983
Microdocuments microfilms	34 195
microfiches	528 095
Documents électroniques (disquettes et cédéroms)	1 473
Enregistrements sonores	178
Vidéocassettes	475
Affiches, cartes et photographies	905
Total	1 872 480

La gestion des documents administratifs

L'année 2003-2004 a été marquée par le déménagement des documents semi-actifs et inactifs vers un local de conservation plus adéquat répondant aux normes de conservation des documents d'archives et des monographies.

Le corpus des documents produits ou reçus par les directions et services de l'Assemblée s'est enrichi, en 2003-2004, de 11 205 dossiers actifs (utilisés fréquemment à des fins administratives, légales ou financières et conservés dans les postes de classement des unités) et de 16 821 dossiers semi-actifs (utilisés occasionnellement et conservés en entrepôt).

Le catalogue informatisé des collections de la Bibliothèque, que l'on peut interroger par l'entremise du site Internet de l'Assemblée, s'est accru de 14 975 notices, dont 10 494 imprimés et 4 481 titres édités sur un autre support. On compte maintenant 241 368 titres dans le catalogue.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER ET URBAIN

Grâce au soin apporté à leur restauration, les édifices parlementaires peuvent conserver toute la splendeur de leur aspect d'origine tout en répondant aux exigences de la modernité. Comme ce fut le cas au cours des années précédentes, d'importants travaux de maçonnerie ont été effectués sur l'Hôtel du Parlement en 2003-2004.



La statue de Louis-Hippolyte La Fontaine est érigée dans la zone réservée aux grands hommes politiques du 19^e siècle sur la place de l'Assemblée-Nationale, à proximité des monuments honorant Louis-Joseph Papineau et Honoré Mercier.

Le monument dédié à Louis-Hippolyte La Fontaine

Le monument commémoratif dédié à Louis-Hippolyte La Fontaine a été dévoilé en novembre 2003 en présence du président de l'Assemblée nationale et de plusieurs élus.

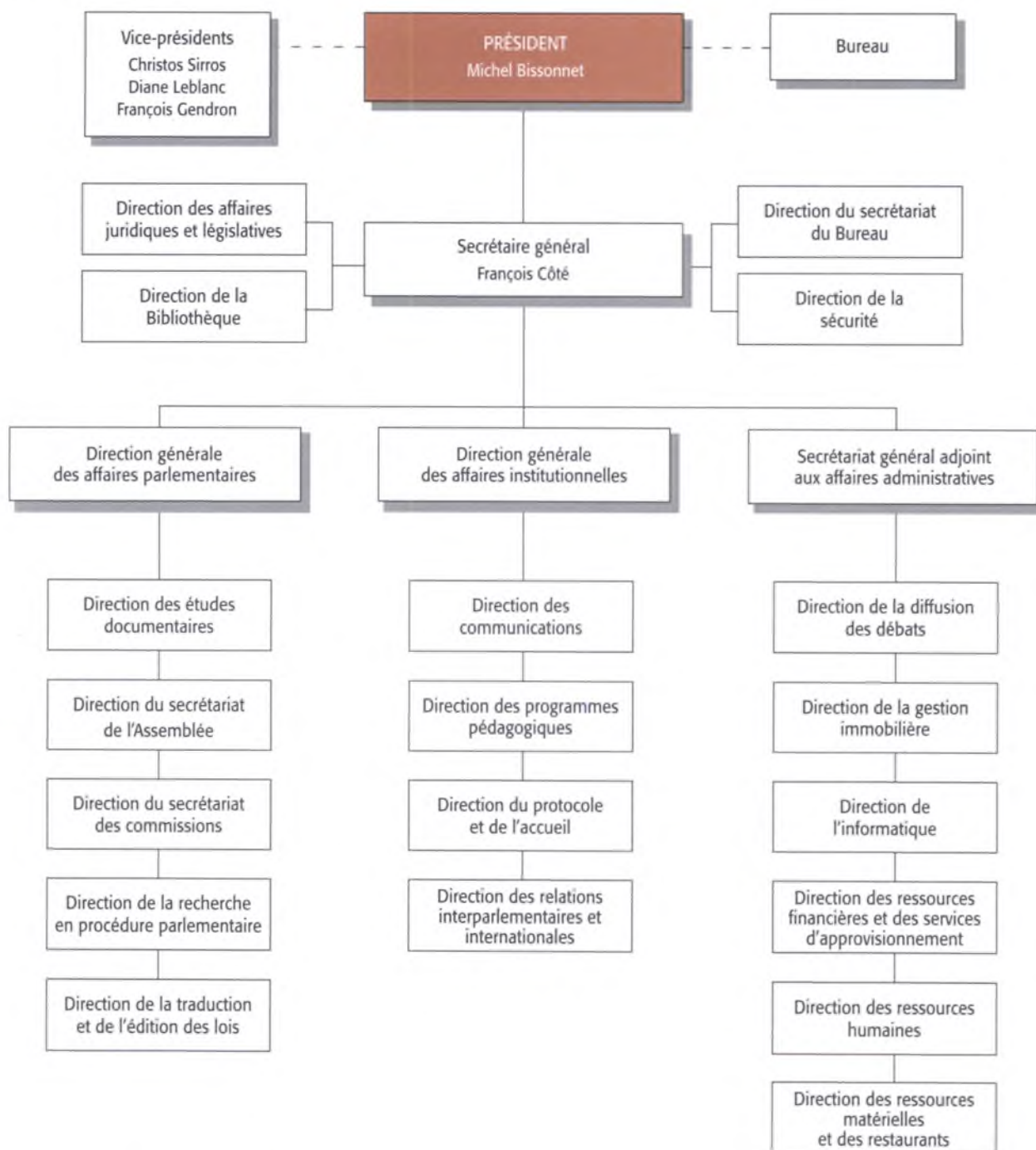
Homme politique marquant du 19^e siècle, Louis-Hippolyte La Fontaine exerce la fonction de chef du gouvernement de la province du Canada de 1848 à 1851. Réformiste convaincu, il fait le pari que le régime constitutionnel d'alors — l'Union — peut être amélioré pour répondre aux principales revendications des Patriotes. Ses actions sont couronnées de succès quand, après avoir remporté les élections de 1848, les réformistes qu'il dirige avec Robert Baldwin, sont invités à former le gouvernement par le gouverneur Elgin qui entérine ainsi le principe de la responsabilité ministérielle. C'est notamment durant ce mandat, au cours duquel La Fontaine cumule aussi le poste de procureur général du Bas-Canada, que le français retrouve sa place aux côtés de l'anglais à l'Assemblée législative.



L'Assemblée nationale et SON ORGANISATION ADMINISTRATIVE



L'ORGANIGRAMME



Les mandats des unités administratives sont en annexe.

LE NOUVEAU PLAN D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

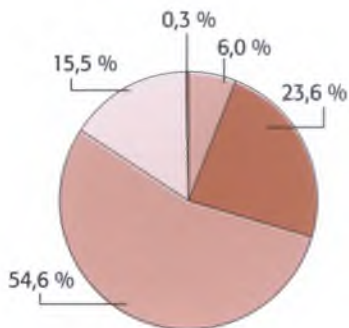
Le Bureau de l'Assemblée nationale a adopté, le 11 septembre 2003, un nouveau plan d'organisation administrative. Les objectifs de cette réorganisation sont d'apporter un meilleur appui à la présidence et au secrétaire général en consolidant les grandes fonctions de soutien aux affaires parlementaires, aux affaires institutionnelles et aux affaires administratives. La création de deux directions générales et d'un secrétariat général adjoint assure une plus grande cohésion et une meilleure intégration de chacune de ces fonctions.

LE PERSONNEL

Les effectifs

L'effectif autorisé du secteur administratif de l'Assemblée comptait, au 31 mars 2004, l'équivalent de 504 postes réguliers et 82 postes occasionnels, pour un total de 586 postes. Le secteur politique, composé de directeurs de cabinet, d'attachés politiques, de conseillers et d'employés de soutien, regroupe quant à lui 558 personnes, tant sur la colline Parlementaire que dans les bureaux de députés en circonscription.

Statistiques sur la répartition de l'effectif du secteur administratif par catégorie d'emploi



Cadres	6,0 %
Professionnels	23,6 %
Fonctionnaires	54,6 %
Ouvriers	15,5 %
Autres	0,3 %
Femmes	53 %
Hommes	47 %

Employés par tranche d'âge, secteur administratif :

35 ans et moins	25,6 %
36 - 40 ans	9,0 %
41 - 45 ans	13,8 %
46 - 50 ans	18,5 %
51 - 55 ans	19,5 %
56 ans et plus	13,6 %

L'Assemblée a mis en place un comité paritaire de santé et de sécurité du travail ayant pour objectif d'éliminer à la source les causes d'accident et de maladie professionnelle. De septembre à décembre 2003, ses dix membres ont suivi une formation de 45 heures et, depuis janvier 2004, le comité participe à l'identification et à l'évaluation des risques liés à l'environnement de travail des personnes travaillant dans les cinq édifices sous la gestion de l'Assemblée.

Le perfectionnement

Une organisation qui désire améliorer les services qu'elle offre à sa clientèle doit mettre en priorité la formation continue de ses employés. L'Assemblée a donc réalisé cette année un ensemble d'activités permettant l'accroissement de la compétence de ses employés, portant notamment sur les technologies de l'information et des communications et sur la procédure parlementaire.

Après avoir été offerts au personnel professionnel des affaires parlementaires en 2002-2003, les cours de formation en procédure parlementaire se sont poursuivis en 2003-2004. Deux jours de formation ont été donnés au personnel de soutien des affaires parlementaires ainsi qu'aux professionnels de sept unités administratives. Plus de 120 personnes ont ainsi pu bénéficier de ces cours, améliorant d'autant le service offert aux députés.

Trois volumes destinés aux personnes désireuses d'acquérir une connaissance des règles régissant les travaux parlementaires ont été publiés en 2003-2004.

- La deuxième édition du livre **La procédure parlementaire du Québec** intègre les développements récents en matière de jurisprudence parlementaire. Elle fait aussi état des modifications temporaires apportées au règlement et aux règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale pour la 36^e législature, concernant notamment l'élection du président au scrutin secret, les pétitions et la procédure d'exception.
- Le **Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire** renferme le sommaire des principales décisions rendues par la présidence de l'Assemblée et des commissions jusqu'à la fin de la 36^e législature.
- Le **Règlement annoté de l'Assemblée nationale**, réalisé par l'ancien secrétaire général de l'Assemblée, monsieur Pierre Duchesne, fournit à la présidence, aux parlementaires et aux conseillers un outil pratique et convivial ayant pour but de clarifier la grande majorité des articles du règlement.



Le Portail intranet de l'Assemblée

L'Assemblée améliore constamment son Portail intranet dans le but de mettre à la disposition des parlementaires et du personnel des outils technologiques performants et adaptés à leurs besoins, ainsi qu'un accès facile à des sources d'information et de documentation utiles à leur travail. Les statistiques de la dernière année démontrent qu'en moyenne, 86 % du personnel politique et administratif de l'Assemblée consulte et utilise le Portail plus de trois fois par jour.

Cette année, 15 sections consacrées à des dossiers spécifiques ont été ajoutées au Portail, notamment une section sur l'accueil du personnel et une autre sur le *Protocole épistolaire en usage à l'Assemblée nationale*, tandis que 725 manchettes y ont été diffusées pour donner aux employés de l'information sur la vie à l'Assemblée.

En octobre 2003, l'Assemblée nationale s'est associée au Réseau de transport de la Capitale (RTC) afin d'offrir aux employés une façon pratique et économique de s'abonner au transport en commun. Un rabais de 10 % a été consenti aux employés qui s'abonnaient pour un an avec retenue sur le salaire. Plus de 10 % des employés des secteurs administratifs et parlementaires ont profité de cette offre, le programme atteignant ainsi l'objectif visé par le RTC.

La qualité du français étant une préoccupation constante de l'institution, l'Assemblée a élaboré un *Protocole épistolaire* qui établit les règles à observer dans la correspondance et les différents échanges de courrier, et qui uniformise la correspondance officielle qui émane de l'Assemblée nationale. Ce document a été converti en plus de 150 fichiers électroniques afin d'en faire un outil de référence linguistique interactif accessible dans le Portail intranet de l'Assemblée.

En mars 2004, il a obtenu une mention d'honneur au concours *Les Mérites du français au travail* organisé par l'Office québécois de la langue française.

LES EMPLOYÉS AYANT ATTEINT 25 ANNÉES DE SERVICE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Un quart de siècle de dévouement

En 2003-2004, l'Assemblée nationale a démontré sa considération et sa reconnaissance aux 23 employés qui, au cours de l'année 2003, ont atteint 25 ans de service à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique du Québec. De ce nombre, 10 récipiendaires ont œuvré un quart de siècle au sein de notre institution.

LISTE DES EMPLOYÉS AYANT ATTEINT 25 ANNÉES DE SERVICE...



Les employés comptant 25 ans de service à l'Assemblée nationale ou dans la fonction publique ont été honorés par le président de l'Assemblée nationale.

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Léne Bergeron
Marthe Bussi res
Maria Buttazzoni
Nelson Chouinard
Claude Filion
Jean Fortin
Colette Lamontagne
Michel Rh aume
Danielle Simard
Chantal Tondreau

AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Michel Boivin
R jeanne Bouchard
France Carrier
 laine Dub -Towner
Jean-Claude Duval
L o Gagnon
Lisanne Gagnon
R jeanne Gaudreault
Claude Guay
Suzanne H bert
Claude Julien
Gaston Proulx
Gilles Roussy

LE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE

Le parc bureautique de l'Assemblée nationale comprend au total 1 344 micro-ordinateurs et 459 imprimantes installés sur la colline Parlementaire et dans les bureaux de circonscription. L'ampleur d'un tel réseau commande des actions constantes pour assurer aux utilisateurs et à l'institution une sécurité informatique de haut niveau.

En 2003-2004, de nouvelles technologies ont été utilisées pour atteindre cet objectif. La technologie de réseau virtuel privé permet aux députés et à leur personnel en circonscription d'échanger de l'information sensible avec la colline Parlementaire. En outre, un garde-barrière permet de mieux protéger l'ensemble du réseau de l'Assemblée contre les intrusions en provenance de l'Internet, alors qu'un système antipourriel permet au personnel une économie significative du temps de gestion des messages contenus dans leur boîte de courrier. Finalement, le rehaussement des systèmes d'exploitation, la nouvelle configuration des serveurs et le déploiement des nouveaux postes de travail en Windows XP assurent une meilleure protection des données.

La diffusion des débats

L'Assemblée a consolidé la technologie de ses nouvelles régies et infrastructures dans l'édifice André-Laurendeau, afin d'optimiser les processus de captation, de télédiffusion et de webdiffusion.

Pour simplifier les multiples opérations d'enregistrement simultané des travaux parlementaires, les régies peuvent maintenant compter sur un tout nouveau système de serveurs vidéo numériques de technologie « broadcast ». Ces serveurs peuvent contenir plusieurs séances et des centaines d'heures d'enregistrement continu, facilitant ainsi les opérations de mise en ondes en différé et en reprise. Conforme à ce que l'on retrouve dans l'industrie télévisuelle moderne, cette nouvelle technologie permet une plus grande efficacité des processus de travail et améliore la qualité des productions.

Par ailleurs, les systèmes de prise de son et de sonorisation des salles de commissions parlementaires et de la salle des Premiers-Ministres ont été remplacés par des équipements issus de la technologie audio numérique de pointe.

Le sous-titrage pour malentendants est offert sur le canal de l'Assemblée nationale. De façon générale, les diffusions en reprise font l'objet de sous-titrage, notamment les périodes des questions et réponses orales, les débats de fin de séance, les interpellations, certaines commissions parlementaires, le discours sur le budget du ministre des Finances et la réplique de l'opposition officielle ainsi que certains événements spéciaux.

LE BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'ADMINISTRATION DE L' ASSEMBLÉE NATIONALE 2002-2004

Bref rappel au sujet de la démarche et du suivi du plan stratégique

En publiant son Plan stratégique 2002-2004, selon les principes énoncés dans la Loi sur l'administration publique, l'Assemblée nationale s'est doté pour la première fois d'un cadre de développement et d'intégration organisationnel, structurant et porteur d'une vision d'avenir.

Ce document, dans lequel s'inscrivent les valeurs fondamentales et la mission de l'organisation, repose sur un cadre de gestion plus dynamique, ouvert et transparent qui se fonde sur la participation et l'adhésion de l'ensemble du personnel comme gage de succès d'une politique de développement conçue pour servir les parlementaires, la population et promouvoir le rayonnement institutionnel.

Bilan : les faits saillants

ORIENTATION 1 - Des services améliorés et mieux adaptés pour renforcer l'efficacité de l'Assemblée nationale et mieux appuyer les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette première orientation stratégique s'est essentiellement concentrée sur l'appui à la mise en œuvre du volet parlementaire de la Loi sur l'administration publique, la consolidation et le développement d'activités de formation et de perfectionnement, le développement et l'actualisation des outils technologiques et l'accès facile à des sources d'information et de documentation utiles et pertinentes.

L'appui à la mise en œuvre du volet parlementaire de la Loi sur l'administration publique

En premier lieu, le processus d'appui à la présidence et à la Commission de l'Assemblée nationale (CAN) dans la définition des modalités réglementaires s'est poursuivi, tant au niveau de l'analyse de l'impact de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique sur les travaux parlementaires, que de la formulation de recommandations ou de l'élaboration de propositions de modifications au règlement. À cela s'ajoute le déploiement des services de soutien professionnel, technique et documentaire aux commissions parlementaires par l'élaboration de grilles et de modèles d'analyse des documents soumis par les ministères et organismes.

La consolidation et le développement d'activités de formation et de perfectionnement

Le souci d'élaborer et de donner des programmes de formation continue aux députés a amené plusieurs unités administratives des secteurs parlementaire et institutionnel à tenir des sessions de formation au profit des parlementaires élus à l'issue de l'élection générale du 14 avril 2003, de leur conjoint et du personnel politique, afin de les informer notamment du fonctionnement de l'Assemblée nationale et de l'organisation des travaux parlementaires. Des sessions de formation en matière de protocole et d'Internet ont également été offertes aux députés.

En ce qui a trait au soutien à la participation de la présidence et des parlementaires à des activités interparlementaires et internationales, des efforts soutenus ont été faits en vue d'élaborer des documents et des stratégies contribuant au maintien et à l'accroissement du leadership de l'Assemblée nationale et de ses députés auprès des parlements et des organisations interparlementaires avec lesquels elle entretient des relations. Par l'amélioration des services-conseils et d'appui à la présidence de l'Assemblée et aux présidents des sections et délégations de l'Assemblée nationale, il a notamment été possible de soutenir la présidence de l'Assemblée dans son mandat à la présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, d'assurer la participation des députés de l'Assemblée aux commissions thématiques de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA) et d'effectuer un repositionnement stratégique du secrétariat du Québec de la COPA avec nos partenaires brésiliens et mexicains, qui ont mis en place des secrétariats sectoriels. Le développement des réseaux de femmes parlementaires (Francophonie, Commonwealth et COPA) s'est également largement effectué grâce aux interventions des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale.

L'expertise des directions spécialisées de l'Assemblée a également permis d'offrir aux parlementaires le soutien nécessaire à des accueils internationaux d'envergure, parmi lesquels une réunion du Comité de direction de la *National Conference of State Legislatures* des États-Unis et le Colloque sur le parlementarisme au XXI^e siècle. Une préparation minutieuse de l'accueil de la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth assurera la maximisation des retombées de l'accueil à Québec de plus de 600 parlementaires des États membres du Commonwealth.

Enfin, en ce qui a trait à la coopération interparlementaire, le développement de contenus et d'outils spécialisés a permis d'accroître l'expertise des députés et du personnel administratif de l'Assemblée en matière de transfert de savoir-faire. L'Assemblée nationale est ainsi intervenue auprès de cinq assemblées parlementaires d'États africains en émergence ou en consolidation démocratique par un appui technique permettant le renforcement de leur fonctionnement parlementaire et administratif.

La consolidation souhaitée des relations bilatérales de l'Assemblée nationale s'est traduite par un développement d'ententes institutionnelles avec plusieurs nouveaux partenaires (Bavière, Catalogne, Californie, Sénat français, Parlement wallon).

Le développement et l'actualisation des outils technologiques

Aux fins de mettre à la disposition des parlementaires et du personnel des outils technologiques performants et adaptés à leurs besoins, l'Assemblée nationale a poursuivi sa réflexion sur l'informatisation et l'automatisation des services du secteur du greffier (projet Geoffrion).

La Direction de la diffusion des débats a complété la construction d'une unité mobile de vidéoconférence en prévision de la tenue d'activités parlementaires, institutionnelles ou administratives. L'utilisation de la vidéoconférence dans les travaux parlementaires est actuellement à l'étude au sein du comité consultatif sur la télédiffusion, la webdiffusion et l'utilisation des technologies dans les travaux parlementaires.

Par ailleurs, la modernisation des infrastructures des technologies télévisuelles et radiophoniques et leur regroupement sur un seul support ont été complétés. Parallèlement, l'Assemblée a procédé au déploiement du nouvel environnement en « Windows XP ». De plus, tous les bureaux de circonscription ont été câblés en réseau pour permettre le partage des données, et le câblage informatique dans l'Hôtel du Parlement a été remplacé afin d'améliorer la vitesse de transmission.

L'accès facile à des sources d'information et de documentation utiles et pertinentes

L'amélioration de l'offre de documents numériques et le maintien des services documentaires et de recherche personnalisés à l'intention des parlementaires se sont caractérisés par la création de banques documentaires électroniques sur les décisions et les règlements du Bureau et sur la procédure parlementaire. De la même manière, une bibliothèque virtuelle a été mise sur pied, et l'acquisition d'une station de travail ARIEL permettra dorénavant de faciliter l'échange électronique des documents numérisés via Internet. De plus, le processus de production et de distribution de la revue de presse *L'Argus* a été revu. Le site Internet de l'Assemblée a fait l'objet, quant à lui, d'une amélioration au niveau de l'ergonomie, de la convivialité et du repérage de l'information, alors que les travaux de développement de la deuxième génération du Portail intranet se poursuivent.

Dans le but de produire, d'achever ou de mettre à jour des documents et des outils de référence, l'Assemblée nationale a publié la seconde édition du livre *La procédure parlementaire du Québec*, la première édition du livre sur *L'état de la jurisprudence parlementaire* et le *Règlement annoté de l'Assemblée nationale*.

Dans le cadre de la mise à jour de la bibliographie parlementaire informatisée, le Secrétariat de l'Assemblée a publié des recueils des procès-verbaux et des feuillets et préavis couvrant la période du 22 mars 2001 au 12 mars 2003 et rendu accessible sur le site Internet le *Feuilleton et préavis* - édition spéciale hiver 2004.

ORIENTATION 2 - Une assemblée nationale mieux connue, plus accessible et davantage mise en valeur.

Au cœur de cette seconde grande orientation se situent essentiellement la promotion du rôle du député et de l'Assemblée nationale, une plus grande accessibilité des citoyens aux députés, à l'Assemblée nationale et à ses travaux, ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

La promotion du rôle du député et de l'Assemblée nationale

Deux tournées successives ont été menées par la présidence dans les établissements d'enseignement du Québec, sous le thème *Le défi de la démocratie*. Ces tournées avaient pour but de faire connaître aux étudiants les institutions parlementaires, le rôle du député et de l'Assemblée nationale, et de les sensibiliser à l'importance de participer à la vie démocratique.

Une nouvelle simulation parlementaire pour les élèves du secondaire a été créée en février 2003, et la stratégie destinée à favoriser la tenue de tels événements pédagogiques dans les établissements d'enseignement a été consolidée, notamment à l'aide de divers documents et de l'appui des enseignants. Un appui a également été apporté à la réalisation du plan de gestion de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant pour assurer la participation des jeunes aux activités éducatives de l'Assemblée, sur la base d'un plan de communication, de la production de dépliants promotionnels et de la réalisation d'un stand d'exposition.

Dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication globale et cohérente, un énoncé de politique de communication de l'Assemblée nationale a été rédigé et déposé auprès du secrétaire général en avril 2003. À cet égard, une étude sur la perception de la population à l'égard de l'Assemblée et les outils de communication utilisés par l'institution pour rejoindre les citoyens a été réalisée au printemps 2004, et mènera à l'actualisation de la signature et du message institutionnel de l'Assemblée ainsi qu'à la refonte des différents outils de communication.

En outre, les efforts de consolidation, de développement et de promotion des services de communication et d'information ont permis l'élaboration d'une politique sur la webdiffusion, l'amélioration du contenu, de la navigation et de la facture du site Internet ainsi que l'enrichissement constant du contenu du canal de l'Assemblée et la promotion de sa programmation. Le projet d'analyse et de normalisation de la diffusion audio et vidéo des travaux parlementaires et des autres activités diffusées sur le canal de l'Assemblée et dans son site Internet a engendré une réflexion sur l'utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des travaux parlementaires et de la télédistribution. De plus, un sondage a été réalisé auprès des câblodistributeurs du Québec afin de connaître le rayonnement précis de la diffusion des travaux de l'Assemblée nationale.

Une plus grande accessibilité des citoyens aux députés, à l'Assemblée nationale et à ses travaux

Dans la perspective de faciliter la participation du citoyen aux consultations des commissions parlementaires, le comité créé aux fins d'analyser les avantages et les contraintes de l'utilisation de la vidéoconférence, lors des consultations en commission parlementaire, a soumis une proposition au début de l'année 2004 qui servira de base à la rédaction de règles de fonctionnement concernant l'utilisation de la vidéoconférence en commission. Ces règles devraient faire partie de la proposition de réforme parlementaire qui sera présentée à la Commission de l'Assemblée nationale par le président au cours de l'année 2004. Deux consultations par Internet ont été menées concernant les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec et la réforme du mode de scrutin.

Par ailleurs, l'amélioration des services d'accueil des visiteurs à l'Assemblée s'est traduite par la consolidation d'un service de visites guidées multilingues (français, anglais, espagnol et italien). Notons que le service des visites guidées sera bientôt offert aux malentendants. À cela s'ajoutent l'installation de nouveaux panneaux d'information à l'extérieur de l'Hôtel du Parlement et la poursuite du programme de mise en valeur de la cuisine des régions.

La conservation et la mise en valeur du patrimoine

Afin d'assurer la conservation et la mise en valeur de son patrimoine documentaire, architectural et urbain, l'Assemblée nationale a entrepris la restauration et la mise aux normes des édifices parlementaires. Cette opération a permis, notamment, la rénovation intérieure de l'édifice Pamphile-Le May et la restauration de la maçonnerie de l'Hôtel du Parlement. Les travaux du boisé de sylviculture (phase 6 de la place de l'Assemblée-Nationale) ont été réalisés à l'été 2002, alors que les plans et devis portant sur l'achèvement de l'aménagement des terrains des édifices parlementaires ont été préparés. Par ailleurs, de nouveaux documents ont été ajoutés à la section historique du site Internet de l'Assemblée, tels *Les résultats électoraux depuis 1867* et *le Parlement de A à Z* (lexique), tout comme près de 20 sessions de débats parlementaires reconstituées s'échelonnant entre les années 1908 et 1927. Enfin, la Direction de la Bibliothèque a adopté une politique d'acquisition des archives incluant celles des députés et une entente a été signée avec les Archives nationales du Québec afin d'encadrer les interventions des deux institutions. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale a procédé à la location d'un entrepôt qui répond aux normes de conservation des documents d'archives et des monographies dont elle a la charge.

En collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec, des projets de commémoration de lieux et de personnages qui ont marqué les institutions démocratiques québécoises ont également été réalisés par l'installation des statues de Louis-Hippolyte La Fontaine et de Louis-Joseph Papineau, ainsi que l'installation d'un Inuksuk sur le terrain de l'Hôtel du Parlement.

ORIENTATION 3 - Une administration qui mise sur la compétence et la mobilisation de son personnel ainsi que sur une gestion moderne et efficace de ses ressources.

Deux ingrédients fondamentaux ont été privilégiés au sein de cette troisième orientation stratégique, en raison de leur caractère incontournable, soit la mobilisation du personnel et la modernisation de la gestion.

La mobilisation du personnel

En vue d'assurer le développement continu des compétences du personnel, l'Assemblée nationale a mis en place un plan de développement des cadres axé notamment sur la connaissance de soi, la gestion des ressources et la connaissance de l'organisation. Un plan de développement des compétences 2003-2004 pour l'ensemble du personnel administratif a également été développé et mis en œuvre. Par ailleurs, un programme de formation continue en matière de procédure parlementaire a été élaboré et offert à tout le personnel professionnel des affaires parlementaires.

Au titre de la planification et du renouvellement de l'effectif, la tenue de stages à la cuisine du restaurant *Le Parlementaire*, en collaboration avec des écoles de formation, a connu un franc succès.

Les efforts entrepris afin d'accroître la participation des employés et d'améliorer les communications internes se sont traduits, notamment, par la poursuite du programme d'information et de formation du personnel sur les services de l'Assemblée et les travaux reliés au déploiement de la deuxième génération du Portail intranet, mais également par la tenue régulière de réunions de service et de direction dans tous les secteurs. Des comités sur l'organisation du travail, sur la santé et la sécurité au travail et sur les relations professionnelles ont également été constitués.

Afin d'accroître la qualité de vie au travail et de favoriser la conciliation des exigences familiales et professionnelles, l'Assemblée a rendu accessible à une plus large clientèle le programme d'aide aux employés (dont le taux de satisfaction est de 90 % pour un taux d'utilisation de 8,2 %).

L'Assemblée a mis en œuvre une campagne de sensibilisation sur l'efficacité énergétique (conclusion en juin 2002), afin de mettre en place des projets d'amélioration de nature mécanique ou électrique et de développer chez le personnel de nouvelles habitudes énergétiques quotidiennes.

La modernisation de la gestion

Au chapitre de l'utilisation des ressources, l'Assemblée nationale a mis sur pied un comité afin d'orienter et d'évaluer les mesures de sécurité. Par ailleurs, les pratiques comptables ont été revues, et le développement (en 2002-2003) et l'implantation (en 2004-2005) du système INFINI permettra aux députés, aux gestionnaires et aux employés concernés de l'Assemblée d'avoir à leur disposition un outil intégré de gestion du budget permettant d'en assurer le suivi. En outre, la rationalisation de l'inventaire du service de distribution des documents parlementaires a permis de réduire leur nombre de 55 000 à moins de 20 000. À cela s'ajoutent des mesures concrètes de redressement financier des services alimentaires (augmentation de l'achalandage, gestion des inventaires, etc.). De plus, un plan d'action pour la mise en place d'un programme de recyclage des déchets domestiques est en préparation et devrait être implanté graduellement à compter du printemps 2004.

En marge de ces développements, la réflexion portant sur le virage technologique du processus de transcription et d'édition du *Journal des débats* s'est poursuivie, quant à elle, tout comme la stratégie de mise en place de solutions légères aux besoins technologiques et l'exécution du plan d'action institutionnel de sécurité informatique.

Notons également que l'analyse sur le remplacement des équipements téléphoniques dans les bureaux de circonscription et des équipements de téléphonie cellulaire a été réalisée, ce qui a permis d'offrir des services améliorés aux députés et à leur personnel par l'acquisition de 129 nouveaux téléphones.

Conclusion

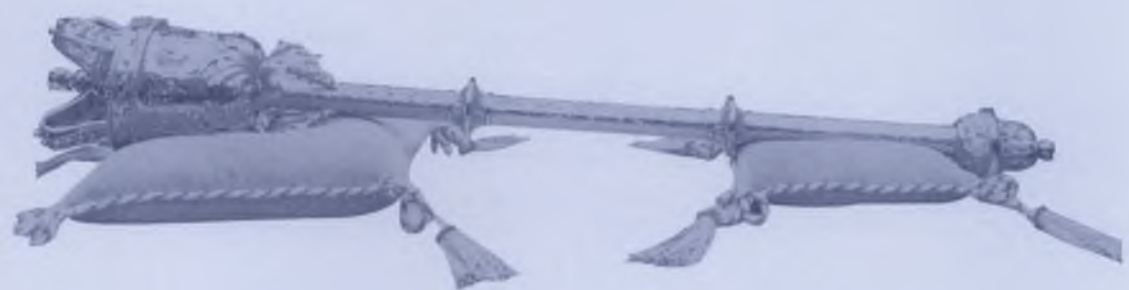
En regard de l'inventaire présenté, il est possible de saisir l'ampleur et la diversité des réalisations obtenues dans le cadre du Plan stratégique 2002-2004 et des enjeux à partir desquels l'Assemblée nationale a dû définir ses actions.

L'effort de planification investi et les réalisations des deux dernières années reflètent bien l'engagement de l'administration de l'Assemblée nationale à anticiper et à construire l'avenir en améliorant et en adaptant de façon continue ses services et ses activités aux nouveaux besoins des citoyens et des parlementaires.

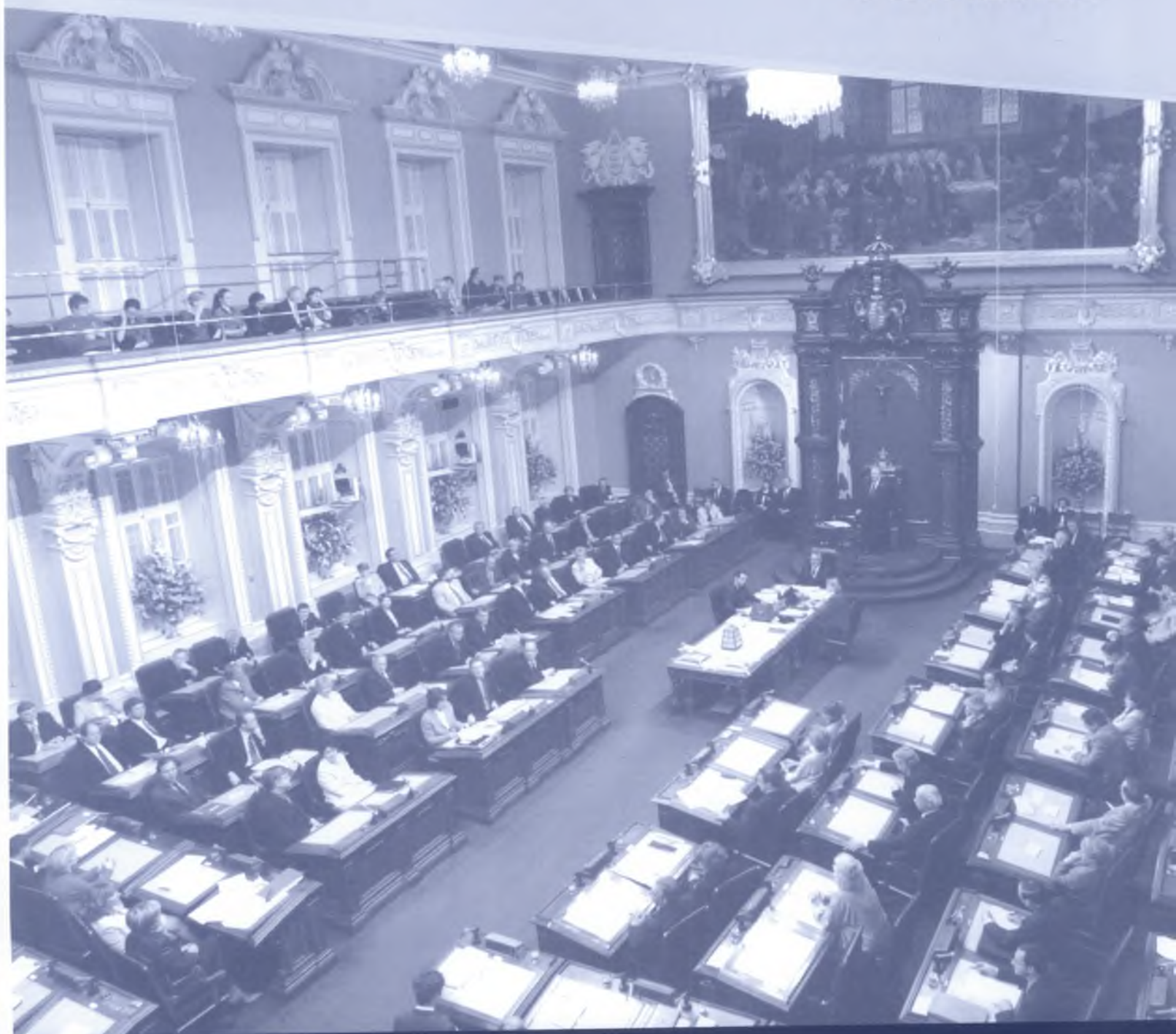
LES DÉPENSES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN 2003-2004

	Dépenses (000 \$)	Effectifs autorisés	
		Employés permanents*	Employés occasionnels*
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, AFFAIRES JURIDIQUES, BIBLIOTHÈQUE ET SÉCURITÉ			
Bureau du secrétaire général	1 658,2	14	1
Direction des affaires juridiques et législatives	479,1	6	0
Direction de la Bibliothèque	3 677,0	63	2
Direction de la sécurité	1 632,2	28	8
	7 446,5	111	11
AFFAIRES PARLEMENTAIRES			
Direction générale des affaires parlementaires	0,0	0	0
Direction des études documentaires	988,9	17	0
Direction du secrétariat de l'Assemblée	617,5	8	6
Direction du secrétariat des commissions	1 109,4	22	0
Direction de la recherche en procédure parlementaire	433,4	9	0
Direction de la traduction et de l'édition des lois	368,6	18	0
	3 517,8	74	6
AFFAIRES INSTITUTIONNELLES			
Direction générale des affaires institutionnelles	0,0	0	0
Direction des communications	1 063,1	21	1
Direction des programmes pédagogiques	610,6	9	0
Direction du protocole et de l'accueil	1 777,6	26	9
Direction des relations interparlementaires et internationales	2 323,8	26	0
	5 775,1	82	10
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE			
Secrétariat général adjoint aux affaires administratives	789,3	15	0
Direction de la diffusion des débats	4 397,9	53	29
Direction de la gestion immobilière	5 539,9	31	3
Direction de l'informatique	5 086,4	42	1
	15 812,6	141	33
SOUTIEN À LA GESTION			
Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement	1 073,2	24	0
Direction des ressources humaines	7 897,3	20	0
Direction des ressources matérielles et des restaurants	3 485,5	52	22
	12 456,0	96	22
SERVICES STATUTAIRES DE SOUTIEN AUX PARLEMENTAIRES	48 050,2		
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	5 748,3		
DÉPENSES TOTALES	98 806,5	504	82

* ETC autorisés (équivalent à temps complet).



ANNEXES



LES PROJETS DE LOI ADOPTÉS EN 2003-2004

Le sigle dans la deuxième colonne identifie la commission parlementaire qui a effectué l'étude du projet de loi. Les commissions sont identifiées comme suit :

- Commission plénière (CP)
- Commission de l'Assemblée nationale (CAN)
- Commission de la culture (CC)
- Commission de l'administration publique (CAP)
- Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (CAPA)
- Commission de l'aménagement du territoire (CAT)
- Commission de l'économie et du travail (CET)
- Commission de l'éducation (CE)
- Commission des affaires sociales (CAS)
- Commission des finances publiques (CFP)
- Commission des institutions (CI)
- Commission des transports et de l'environnement (CTE)

Projets de loi du gouvernement

- | | | |
|----|-----|---|
| 1 | CAT | Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (titre modifié) |
| 3 | CFP | Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives |
| 5 | CFP | Loi modifiant la Loi sur les assurances |
| 6 | CI | Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes |
| 7 | CAS | Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux |
| 8 | CAS | Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance |
| 9 | CAT | Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités |
| 10 | CFP | Loi donnant suite au discours sur le budget du 1 ^{er} novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires |
| 12 | CET | Loi modifiant la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec |
| 13 | CET | Loi modifiant la Loi sur les mines |
| 14 | CET | Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1 ^{er} avril 2006 |
| 16 | | Loi n° 1 sur les crédits, 2003-2004 |
| 17 | CET | Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et d'autres dispositions législatives |
| 18 | CP | Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant |
| 19 | CE | Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études |
| 22 | CET | Loi modifiant la Loi sur les coopératives |
| 23 | CAT | Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal |
| 24 | CFP | Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers |
| 25 | CAS | Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux |

26	CFP	Loi sur la protection des sépultures des anciens combattants et des sépultures de guerre
27	CAPA	Loi sur l'aquaculture commerciale
28	CAPA	Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux
29	CTE	Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives
30	CAS	Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic
31	CET	Loi modifiant le Code du travail
32	CAS	Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance concernant les places donnant droit à des subventions
33	CAT	Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal
34	CET	Loi sur le ministère du Développement économique et régional
37		Loi n° 2 sur les crédits, 2003-2004
43		Loi n° 1 sur les crédits, 2004-2005

Projets de loi publics au nom des députés

190	CP	Loi proclamant le Jour du tartan
194	CC	Loi proclamant le jour commémoratif du génocide arménien

Projets de loi d'intérêt privé

200	CFP	Loi concernant la Corporation du cimetière Mont-Marie
201	CAT	Loi concernant la Ville de Gaspé
202	CFP	Loi concernant Cimetière Protestant Hillcrest de Deux-Montagnes
203	CAT	Loi concernant la Ville de Victoriaville
204	CAT	Loi concernant la Ville de Rivière-du-Loup
205	CAT	Loi concernant le Village nordique de Kuujuaq et le Village nordique de Tasiujaq

Projets de loi à l'étape de l'étude détaillée en commission

2	CI	Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments
4	CI	Loi modifiant la Loi sur la justice administrative
35	CI	Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives
36	CFP	Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives
38	CAS	Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être
39	CET	Loi modifiant la Loi sur les forêts

Projets de loi présentés mais non déferés

40		Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de délai d'inscription
41		Loi modifiant le Code des professions
42		Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les artistes professionnels

LES MANDATS ACCOMPLIS PAR LES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES EN 2003-2004

Commission de l'Assemblée nationale

Formation des commissions parlementaires et adoption de la liste des présidents de séance

Étude et approbation des règlements électoraux

Commission de l'administration publique

Imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics concernant :

- la gestion de l'amélioration des services aux citoyens (Relations avec les citoyens et Immigration)
- le développement des systèmes d'information du ministère du Revenu
- les subventions du gouvernement à des organismes sans but lucratif (Ressources naturelles, Faune et Parcs)
- les rapports annuels de gestion du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration et de la Régie de l'assurance maladie du Québec
- le rapport sur l'application de la Loi sur l'administration publique (Conseil du trésor)
- la gestion du Centre de conservation du Québec
- les services de santé mentale (Santé et Services sociaux)
- l'étude bénéfice-coût de la Corporation Innovation-Papier (Ressources naturelles, Faune et Parcs)
- surveillance et contrôle de l'eau (Environnement)

Autres mandats :

- Élections de la présidente et du vice-président de la Commission
- Audition de la Vérificatrice générale par intérim sur son rapport annuel de gestion, son plan stratégique 2003-2006 et ses engagements financiers pour l'année 2002-2003
- Élection de la vice-présidente de la Commission

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Étude détaillée : 2 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Examiner les nouveaux enjeux du secteur bioalimentaire de la ferme à la table, notamment au chapitre des OGM, de la traçabilité et de l'étiquetage, afin d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire au Québec

Autre mandat :

- Élections de la présidente et du vice-président de la Commission

Commission des affaires sociales

Étude détaillée : 5 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Interpellations :

- L'impact de la réingénierie sur le système de santé au Québec
- En matière de santé : engagements du gouvernement du Québec et transferts fédéraux
- Le soutien financier aux familles : impacts des décisions gouvernementales

Autres mandats :

- Élections du président et du vice-président de la Commission
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 25, Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 30, Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales et modifiant la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic

- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 11, Loi assurant la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale et modifiant diverses dispositions législatives en matière d'adoption
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 38, Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être
- Consultation générale — Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec

Commission de l'aménagement du territoire

Étude détaillée : 3 projets de loi publics 4 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Interpellation :

- L'impact de la réingénierie sur les régions du Québec

Autres mandats :

- Élections du président et du vice-président de la Commission
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 1, Loi relative à des propositions de réorganisation administrative de certaines municipalités et modifiant diverses dispositions législatives
- Consultation générale dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal

Commission de la culture

Étude détaillée : 1 projet de loi public

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Autres mandats :

- Élections du président et du vice-président de la Commission
- Consultation générale : Une réforme de l'accès à l'information : le choix de la transparence
- Consultation générale : La planification des niveaux de l'immigration 2005-2007

Commission de l'éducation

Étude détaillée : 1 projet de loi public

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Interpellation :

L'impact des décisions gouvernementales dans le domaine de l'éducation

Autres mandats :

- Élections du président et du vice-président de la Commission
- Consultation générale : Les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités du Québec
- Auditions des dirigeants d'établissement d'enseignement de niveau universitaire sur leurs états financiers 2001-2002

Commission de l'économie et du travail

Étude détaillée : 5 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Autres mandats :

- Élections de la présidente et du vice-président de la Commission
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 31, Loi modifiant le Code du travail
- Examen du plan stratégique 2004-2008 de la société Hydro-Québec
- Examen des états financiers et des rapports annuels 1999-2000, 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 du Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Commission des finances publiques

Étude détaillée : 5 projets de loi publics

2 projets de loi d'intérêt privé

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Interpellation :

- L'état des finances publiques du Québec

Surveillance d'organismes :

- Investissement Québec
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

Étude entreprise à l'initiative de la Commission :

- Étude de la mise en place de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier

Autres mandats :

- Élections du président et du vice-président de la Commission
- Débat concernant le discours sur le budget
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de Code de déontologie des lobbyistes
- Consultation générale : Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque

Commission des institutions

Étude détaillée : 4 projets de loi publics

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Autres mandats :

- Élections du président et de la vice-présidente de la Commission
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 4, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 6, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 2, Loi concernant l'obtention et l'exécution réciproques des décisions en matière d'aliments
- Consultations particulières dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants
- Consultations particulières : La sécurité privée, partenaire de la sécurité intérieure

Commission des transports et de l'environnement

Étude détaillée : 1 projet de loi public

Étude des crédits budgétaires 2003-2004

Autre mandat :

- Élections de la présidente et du vice-président de la Commission

LES ALLOCATIONS ET LES SOMMES VERSÉES AUX DÉPUTÉS EN 2003-2004

Masse salariale des députés :

Rémunération régulière (comprend l'indemnité de base et l'indemnité additionnelle)	10 989 662 \$
---	---------------

Autres allocations :

Allocations de dépense, de présence et allocations pour des activités politiques	2 754 616 \$
Allocations de transition (comprend les allocations versées lors du départ d'un député)	1 974 331 \$
Déplacement de la circonscription électorale à l'Hôtel du Parlement	1 064 374 \$
Logement à Québec ou en banlieue	1 335 191 \$
Allocation additionnelle pour l'achat de mobilier et d'équipement de bureau pendant le premier mandat	87 983 \$
Frais de fonctionnement du local dans la circonscription électorale	4 364 694 \$

Autres dépenses :

	Personnel des députés	Personnel des cabinets	Total
Masse salariale	10 491 336 \$	5 224 808 \$	15 716 144 \$
Frais de déplacement	323 545 \$	514 960 \$	838 505 \$
Services de recherche des partis politiques			1 681 717 \$

LE MANDAT DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Le secrétaire général

Le secrétaire général est le premier fonctionnaire de l'Assemblée et le premier conseiller en interprétation de la procédure parlementaire auprès de la présidence et de l'ensemble des députés. Le secrétaire général assure la surveillance et la gestion du personnel de l'Assemblée, en administre les affaires courantes et exerce les autres fonctions qui lui sont assignées par le Bureau de l'Assemblée nationale, dont il est le secrétaire.

Direction du secrétariat du Bureau

Le Secrétariat du Bureau voit à l'organisation et au suivi des travaux du Bureau et fournit aux parlementaires toutes les informations concernant leurs conditions de travail et les services qui leur sont offerts.

Direction des affaires juridiques et législatives

La Direction des affaires juridiques et législatives conseille l'Assemblée sur le plan juridique et fournit l'ensemble des services professionnels en matière de rédaction de projets de loi des députés et de projets de loi d'intérêt privé.

Direction de la Bibliothèque

La Direction de la Bibliothèque assure la conservation des documents parlementaires et la gestion des archives et en facilite le repérage. Elle s'assure de composer une collection répondant aux besoins actuels et à venir.

Direction de la sécurité

La Direction de la sécurité conseille les autorités sur toute mesure de sécurité et assure la protection des personnes et des biens de même que la sécurité des édifices et des locaux de l'Assemblée.

Direction générale des affaires parlementaires

La Direction générale des affaires parlementaires coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur parlementaire et assiste le secrétaire général dans son rôle de conseiller auprès de la présidence et de l'Assemblée.

Direction des études documentaires

La Direction des études documentaires effectue des études et des recherches nécessaires aux parlementaires et aux unités administratives dans la réalisation de leurs mandats, en particulier ceux liés aux travaux des commissions parlementaires et aux relations interparlementaires.

Direction du secrétariat de l'Assemblée

La Direction du secrétariat de l'Assemblée assure la préparation, le bon déroulement et le suivi des séances de l'Assemblée. Elle assiste le secrétaire général dans la préparation et la coordination de l'ouverture et de la clôture des sessions.

Direction du secrétariat des commissions

La Direction du secrétariat des commissions assure l'organisation et le fonctionnement des commissions parlementaires en fournissant les services professionnels et administratifs nécessaires à leurs activités.

Direction de la recherche en procédure parlementaire

La Direction de la recherche en procédure parlementaire assiste le secrétaire général dans son rôle conseil auprès de la présidence, de l'Assemblée et des commissions parlementaires en matière de procédure parlementaire.

Direction de la traduction et de l'édition des lois

La Direction de la traduction et de l'édition des lois fournit l'ensemble des services professionnels et techniques de traduction, de révision, d'édition et d'impression des textes législatifs et répond aux besoins de traduction des unités administratives.

Direction générale des affaires institutionnelles

La Direction générale des affaires institutionnelles coordonne, planifie et contrôle les activités des directions du secteur institutionnel et assiste le secrétaire général dans son rôle de gestionnaire des affaires institutionnelles de l'Assemblée.

Direction des communications

La Direction des communications favorise le rayonnement de l'Assemblée en faisant connaître son rôle démocratique auprès de la population. Elle est responsable des communications de l'institution et fournit des services aux journalistes de la Tribune de la presse.

Direction des programmes pédagogiques

La Direction des programmes pédagogiques conçoit, élabore et réalise des activités à caractère pédagogique destinées à des clientèles cibles et fournit un soutien professionnel et technique lors de simulations parlementaires.

Direction du protocole et de l'accueil

La Direction du protocole et de l'accueil assure la coordination des accueils protocolaires et des cérémonies à l'Assemblée et assume la responsabilité tant des services d'accueil et de renseignements que des visites guidées.

Direction des relations interparlementaires et internationales

La Direction des relations interparlementaires et internationales conseille les autorités en matière de relations interparlementaires et internationales et coordonne les activités de l'Assemblée dans ce domaine.

Secrétariat général adjoint aux affaires administratives

Le Secrétariat général adjoint aux affaires administratives planifie, oriente, coordonne et contrôle les activités des directions du secteur administratif. Il coordonne la mise en œuvre des technologies de l'information à l'Assemblée.

Direction de la diffusion des débats

La Direction de la diffusion des débats gère la télédiffusion des travaux parlementaires, des conférences de presse et de certains événements spéciaux, et l'enregistrement audio pour fins de transcription, révision, édition et mise en pages du Journal des débats.

Direction de la gestion immobilière

La Direction de la gestion immobilière procure des services et des biens en matière de gestion des immeubles, d'aménagement et de télécommunications.

Direction de l'informatique

La Direction de l'informatique oriente, conseille et fournit des services en matière de bureautique et d'informatique (logiciels, applications, matériel, formation) et assure la gestion du parc informatique et des réseaux local et étendu.

Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement

La Direction des ressources financières et des services d'approvisionnement conseille et fournit des services auprès des unités administratives et des parlementaires en matière de gestion financière, de programmation budgétaire et d'opérations comptables. Elle fournit également des services d'approvisionnement.

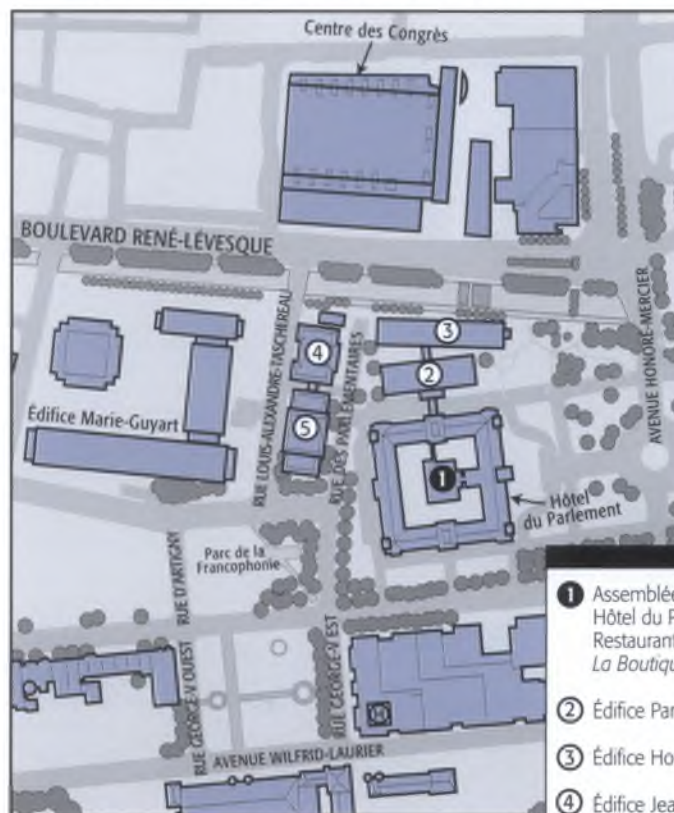
Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines assume l'ensemble des opérations et des services de soutien et de conseil dévolus à la gestion des ressources humaines auprès des unités administratives et des parlementaires.

Direction des ressources matérielles et des restaurants

La Direction des ressources matérielles et des restaurants fournit un soutien aux parlementaires et aux unités administratives, notamment en matière de courrier et de messagerie, d'imprimerie et de reprographie, de fournitures de bureau et de distribution de documents parlementaires. Elle assure aussi les services alimentaires et la gestion des restaurants.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



Plan du centre-ville de Québec
colline Parlementaire - édifices et stationnements pertinents

- 1 Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Restaurant Le Parlementaire
La Boutique
- 2 Édifice Pamphile-Le May
- 3 Édifice Honoré-Mercier
- 4 Édifice Jean-Antoine-Panet
- 5 Édifice André-Laurendeau

ASSEMBLÉE NATIONALE

Hôtel du Parlement, Québec (Québec)
G1A 1A3

Renseignements généraux

Téléphone : (418) 643-7239
Ligne sans frais : 1 866 DÉPUTÉS
(1 866 337-8837)
Télécopieur : (418) 641-2638
www.assnat.qc.ca

VISITES GUIDÉES

Horaire*

Du lundi au vendredi : de 9 h à 16 h 30

Du 23 juin à la fête du Travail :
du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30

Samedi, dimanche et jours fériés :
de 10 h à 16 h 30

Les groupes de plus de 10 personnes
sont priés de réserver.

Renseignements

Téléphone : (418) 643-7239
Télécopieur : (418) 646-2638
Courriel : accueil@assnat.qc.ca

RESTAURANT LE PARLEMENTAIRE

Heures d'ouverture*

Du mardi au vendredi : de 8 h à 14 h 30

Du 25 mai à la fin juin et
du 25 novembre jusqu'à la fin décembre :
du mardi au vendredi, de 8 h à 14 h 30 et
de 17 h 30 à 20 h

Du 28 juin à la fête du Travail :

du lundi au vendredi, de 9 h à 14 h 30

Réservations

Téléphone : (418) 643-6640
Télécopieur : (418) 643-6378
Courriel : resto@assnat.qc.ca

LA BOUTIQUE

Heures d'ouverture*

Du lundi au vendredi : de 8 h à 17 h

Du 24 juin à la fête du Travail :
ouvert aussi les fins de semaine
de 10 h à 17 h

Renseignements

Téléphone : (418) 643-8785
Télécopieur : (418) 528-6022
Courriel : laboutique@assnat.qc.ca

* Modification sans préavis

Achevé d'imprimer
en juin 2004
Presses de l'Assemblée nationale
Québec



Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3